



**PROCES VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE REGIONALE DE LA
BIODIVERSITE DES ÎLES DE
GUADELOUPE
DU 6 DECEMBRE 2023**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE REGIONALE DE LA
BIODIVERSITE DES ÎLES DE
GUADELOUPE
DU 6 DECEMBRE 2023**

Le 6 décembre 2023 de l'an deux mille vingt-trois, à huit heures trente, les membres du conseil d'administration (CA) de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARB-IG) se sont réunis, sous la présidence de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, présidente de l'ARB-IG, pour la cinquième réunion de l'année du conseil d'administration à laquelle ils ont été convoqué par courrier, en date 24 novembre 2023.

Conformément au règlement d'intérieur, la réunion se tient en format mixte (présentiel et visioconférence)

Quorum

- Les membres titulaires présents et prenant part aux votes : 15
- Les membres suppléants présents et prenant part aux votes : 5
- Les membres ayant reçu un mandat de représentation : 3
- Autres participants à la réunion ne prenant pas part au vote : 7
 - Jean-Marie SCHMIDER, DRFIP Guadeloupe
 - Nicolas DIAZ Directeur de l'ARB-IG
 - Kanell AMBROISE, Responsable du pôle ingénierie de projets
 - Annie-Claude COLAS Assistante de direction
 - Marine MARIE-CHARLOTTE, Chargé de mission LPRIG
 - Julien GERARD, Responsable du pôle animation/sensibilisation
 - Magalie VANIER, Chargée de communication

Le conseil d'administration peut valablement délibérer car les conditions sont réunies et le quorum est atteint.

Le secrétariat administratif est assuré par l'assistante administrative.

La Présidente, Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, préside le CA.

La Présidente présente alors l'ordre du jour :

Points pour délibération :

1. Adoption du PV du conseil d'administration de l'ARB-IG du 12 octobre 2023
2. Approbation de la demande de cofinancement du FEDER pour le projet « La planète Revisitée des Îles de Guadeloupe »
3. Approbation de la demande de cofinancement du FEDER pour le projet « Animation des réseaux de la biodiversité »
4. Approbation de la demande de cofinancement du FEDER pour le projet « Sensibilisation à la protection de la biodiversité »
5. Approbation de la demande de cofinancement du FEDER pour le projet « Observatoire Régional de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe : collecte, valorisation et diffusion des données »

6. Approbation de la demande de cofinancement du FEDER pour le projet « Animation des dispositifs Engagés pour la Nature »
7. Approbation de la demande de cofinancement du FEDER pour le projet « Préfiguration d'un conservatoire botanique national des Îles de Guadeloupe »
8. Ouverture des vacances de postes au titre de l'année 2024 pour recrutement d'un(e) chargé(e) de mission ingénierie de projet et d'un(e) assistant(e) administratif (ve)
9. Décision modificative N°2 apportée au budget primitif 2023

Points pour information :

10. Récapitulatif des conventions et engagements passés par le directeur de l'ARB-IG depuis le CA du 12 octobre 2023
11. Information sur le dossier de sollicitation du Fonds Outre-Mer via l'Agence Française de développement.
12. Informations sur l'installation de la COP régionale pour la planification de la transition écologique territorialisée
13. Lancement de la Stratégie nationale 3 de la biodiversité
14. Point d'actualité sur l'épisode de blanchiment des coraux
15. Séminaire « Biodiversité et Outre-Mer : challenger l'avenir
 - Journée dédiée aux élus ultramarins » - 24 novembre 2023 ;
 - Rencontres Biodiversité et Territoires organisées - 12 au 15 décembre 2023 avec une séquence spécifique pour les Outre-mer du 14 au 15 décembre, à la Grande Motte.

Questions diverses

Point 1 : Adoption du PV du CA du 12 octobre 2023 (pour délibération)

Le 12 octobre 2023 dernier s'est tenue la quatrième réunion du Conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe en 2023.

Le procès-verbal de cette réunion a été transmis avec la convocation du 14 septembre 2023.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'adopter le procès-verbal de cette réunion.

La Présidente demande s'il y a des amendements, modification ou ajouts.

En l'absence de remarques, **la Présidente** soumet l'adoption du PV du 12 octobre 2023 au vote.

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Oliver KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAU (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Association agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Joséphine LADINE	Pauline COUVIN
FD de chasseurs GPE	Patrick PHILIS	Tony GAYADINE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent		7 (4T+3S)
Visio		12
Pouvoir donné	3	C.PAVIS donne pouvoir à S. GUSTAVE DIT DUFLO
		M. KREMER donne pouvoir à Mme GESSNER
		M. ZAMMITTE donne pouvoir à L.HEC

Nombre de Votants :22

Ne prends pas part au vote :0

Nombre de suffrage exprimés : 22

Contre :0

Abstentions : 5

Pour :17

Adopté à l'unanimité

La Présidente fait une présentation des deux nouvelles recrues au sein de l'ARB-IG à savoir Lilian PROCOPIO, botaniste au sein du Pôle Conservatoire botanique des botaniques des Îles de Guadeloupe et Magalie VANIER, chargée de communication au sein du pôle sensibilisation/communication.

Elles se présentent chacune.

Point N°2 : Approbation de la demande de cofinancement du FEDER pour le projet « La planète Revisitée des Îles de Guadeloupe »

La Présidente laisse la parole à Madame Marine MARIE-CHARLOTTE.

Marine MARIE-CHARLOTTE présente le projet « La planète Revisitée des Îles de Guadeloupe ». Premièrement elle énonce les généralités et le programme d'actions, puis les partenaires et les dépenses prévisionnelles ainsi que les ressources ; et pour finir le calendrier prévisionnel.

Point n°02 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « La planète revisitée des îles de Guadeloupe »



GÉNÉRALITÉS



- **Inventaire** biodiversité dite négligée (champignons, insectes, mollusques, vers...)
- **Îles du sud** Les Saintes, Marie-Galante et la Désirade
- **99 chercheurs** participant
- Locaux (env. 20%), nationaux et internationaux
- **Dates** de septembre à novembre 2024

Point n°02 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « La planète revisitée des îles de Guadeloupe »



PROGRAMME D'ACTIONS



Pour une meilleure connaissance

- ✓ Production de données publiques
- ✓ Description ou signalement de nouvelles espèces
- ✓ Création d'une collection en Guadeloupe
- ✓ Etc.



Mieux communiquer, former et sensibiliser

- ✓ Expositions itinérantes (affiches et espèces),
- ✓ Interventions en milieu scolaire et déplacement sur site des scolaires,
- ✓ Formation des enseignants de SVT,
- ✓ Promotion lors de manifestations grand public,
- ✓ Immersion des étudiants de l'UA (L1 à M2),
- ✓ Réalisation d'actions médiatiques (conférences de lancement et de restitution, conférences de presse),
- ✓ Etc.

12

Point n°02 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « La planète revisitée des îles de Guadeloupe »



PARTENAIRES



13

Point n°02 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « La planète revisitée des îles de Guadeloupe »



DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

DÉPENSES	ARB-IG	MNHN	TOTAL
Ressources Humaines	192 080,68 €	535 247,34 € +51 k€	727 328,02 € (39%)
Equipements	-	61 329,27 € +11 k€	61 329,27 € (3%)
Communication	119 993,28 €	7 177,80 €	127 171,08 € (7%)
Animation	24 796,68 €	-	24 796,68 € (1%)
Frais de mission (hébergement, restauration, déplacements)	470 363,93 €	68 980,00 € +6,9 k€	539 342,73 € (29%)
Autres prestations externes (location de bateaux, maintenance, pose de piège, tri de matériel, séquençage...)	115 348,50 +8 k€	152 065,80 € -1,8 k€	267 414,30 € (21%)
Coûts indirects (7% des coûts directs)		122 310,16 €	
TOTAL	987 061,80 € (53%)	882 536,33 € (47%)	1 869 592,14 € (100%) +75 k€

14

Point n°02 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « La planète revisitée des îles de Guadeloupe »



RESSOURCES

RECETTE	MONTANT	TAUX
FEDER	1 589 158,42 €	85%
EDF	10 000,00 €	0,5%
AFD	80 000,00 €	4,3%
Energipole	20 000,00 €	1%
ARB-IG (auto-financement)	170 439,72 €	9,2%
TOTAL	1 869 592,14 €	100%



→ Demande de préfinancement en cours



143 k€

→ De sollicitations en cours et accords de principe à formaliser (Région, Département, OFB, Office de l'eau, GBH, Fondation crédit agricole, DEAL, CMA CGM...)

15

Point n°02 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « La planète revisitée des îles de Guadeloupe »



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE RÉMONTÉE DE DÉPENSES FEDER



16

La Présidente valorise le projet « la planète revisitée des îles de Guadeloupe ».

Maguy DULORMNE souligne son appui aux initiatives de la présidente, notamment en ce qui concerne les aspects liés à l'écologie et à la formation avancée. Elle exprime son soutien à l'idée de fournir des opportunités aux étudiants en enseignement pour une formation pratique sur le terrain, reconnaissant les bénéfices considérables que cela apporterait à leur développement professionnel. Également, elle exprime sa gratitude envers la présidente pour son implication dans la mise en place de telles occasions de formation pour les étudiants.

Nicolas DIAZ apporte des précisions sur le processus de dépôt des dossiers. Il indique que ces dossiers avaient été présentés aux administrateurs dès le début de l'année 2023 et qu'ils avaient été soumis à un processus de budgétisation. Ensuite, une formalisation et une instruction formelle ont été entreprises pour s'assurer de l'éligibilité des dépenses. Il a souligné l'urgence du calendrier pour le projet « La planète revisitée des îles de Guadeloupe » qui doit passer en CRUP (Comité Régional Unique de Programmation) dès le début de l'année, ce qui a entraîné une course contre la montre entre la rédaction des courriers et la tenue de la séance de validation par le Conseil d'Administration.

Laurie HEC pose des questions sur la gestion du fonds européen de développement régional (FEDER) et sur le rôle de l'Europe dans ce contexte.

Marine Marie-Charlotte répond que c'est la Région Guadeloupe qui est le service instructeur. Nous sommes en constante discussion pour le montage du projet et pour les questions d'éligibilité des dépenses notamment.

Laurie HEC a ensuite demandé si l'équipe était confiante quant à l'obtention des financements en cours de sollicitation.

Marine Marie-Charlotte confirme que des retours positifs ont été reçus de la part des organismes contactés, tels que CMA CGM et la DEAL. Elle ajoute qu'une demande a

également été adressée à la branche mécénat du MNHN, qui peuvent donner des dons d'une valeur moyenne de 200 000 euros ; une contribution significative à ne pas sous-estimer.

Laurie HEC pose la question suivante : "Comment se traduit le lien avec l'international sur le projet ?"

Marine Marie-Charlotte répond en expliquant que le lien avec l'international se manifeste de plusieurs manières dans le projet. Tout d'abord, des articles scientifiques rédigés par des chercheurs sont attendus, ce qui favorise la diffusion des connaissances à l'échelle internationale. De plus, l'organisation prévoit l'accueil de scientifiques étrangers, ce qui favorisera les échanges et la collaboration internationale. Enfin, une participation à des événements d'ampleur internationale, comme le Sommet des Océans en 2025, est envisagée si l'opportunité se présente, permettant ainsi une visibilité accrue du projet à l'échelle mondiale.

Valérie SÉNÉ soulève la question suivante, "Pourquoi les dépenses des co-financeurs ne sont-elles pas incluses dans le plan de financement ?"

Marine Marie-Charlotte explique que, concernant le fonds européen de développement régional (FEDER), seuls les soutiens financiers ou techniques approuvés au moment du dépôt peuvent être inclus dans le plan de financement. Étant donné les délais serrés pour une présentation en Comité Régional Unique de Programmation (CRUP) au FEDER au cours du premier trimestre 2024, il a été décidé du côté de l'ARB-IG de privilégier dans le plan de financement les cofinancements directs pouvant être confirmés dans les délais par une simple lettre d'intention. Les autres cofinancements, qu'ils soient en nature ou financiers, seront intégrés ultérieurement dans le cadre d'un avenant qui sera réalisé auprès du FEDER à la mi-2024.

La Présidente précise que des recherches sont en cours pour identifier d'autres partenaires potentiels susceptibles de soutenir financièrement et techniquement le projet. Elle souligne également que les étudiants de l'Université des Antilles (UA) sont très enthousiastes à l'idée de participer à ce projet, percevant ainsi une opportunité exceptionnelle de contribuer à un inventaire d'une telle envergure. De plus, elle mentionne qu'une option de financement est envisagée à travers un appel à projets qui serait lancé en 2024 au travers de la SNB (Stratégie Nationale de la Biodiversité), lequel vise à financer des opérations d'inventaire. Enfin, elle a informé que la visite de la Secrétaire d'État chargée de la biodiversité est prévue lors des missions sur le terrain l'année prochaine.

Arrivée de Madame Pauline COUVIN.

La Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le projet au vote.

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Oliver KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAU (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
Commune siège ARB	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
PNG	André ATALLAH	André PERAIN
ONF	Valérie SENE	Sophie BEDEL
CDL	Mylène MUSQUET	Caroline FOURCADE
Grand Port Maritime	Médhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Office de l'eau	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Association agréées pour la protection de l'environnement	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
	Claudie PAVIS	Alice PICAN
FD de chasseurs GPE	Josephine LADINE	Pauline COUVIN
CCI/CTIG	Patrick PHILIS	Tony GAYADINE
Chambre agriculture	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Comité des pêches	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Personnalité qualifiée	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Représentant du personnel	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Présent	Marc GAYOT	Julien GERARD
Visio		8 (4T+4S)
Pouvoir donné	3	12 C. PAVIS donne pouvoir à S. GUSTAVE DIT DUFLO M. KREMER donne pouvoir à Mme GESSNER M. ZAMMITE donne pouvoir à L. HEC

Nombre de Votants :23

Ne prends pas part au vote :0

Nombre de suffrage exprimés : 23

Contre :0

Abstentions : 0

Pour :23

Adopté à l'unanimité

Point N°3 : Approbation de la demande de cofinancement du FEDER pour le projet « Animation des réseaux de la biodiversité »

La Présidente laisse la parole à Monsieur Julien GERARD.

Julien GERARD présente le projet « Animation des réseaux de la biodiversité ». Il énonce les objectifs et actions prévues à destination du secteur associatif et socio-professionnel, puis le budget du projet.

Point n°03 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Animation des réseaux de la biodiversité »



Un projet en 2 volets :

Volet 1 : le secteur associatif

Objectif : Structurer et animer le réseau des associations de la biodiversité

Actions principales :

- **Consolider le réseau des associations de l'environnement :** structurer et animer le réseau ; organiser 1 journées de rencontre et de partage dédiées au réseau par an
- **Plan de formation des associations :** 2 formations par an
- **Accompagnement des associations :** Soutenir les associations dans l'obtention de reconnaissances spécifiques (Association de protection de l'environnement, Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement, PEN...)

19

Point n°03 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Animation des réseaux de la biodiversité »



Un projet en 2 volets :

Volet 2 : le secteur socio-professionnel

Objectif : Amener le secteur socio-professionnel à prendre en compte et à monter en compétence sur les questions biodiversité

Actions principales :

- **Organisation d'événements multi-acteurs:** 1 évènement par an afin de réunir les acteurs de la biodiversité autour des entreprises
- **Journées thématiques :** journées d'ateliers sur une thématique clé, réflexion commune entreprise/associations
- **Formation des entreprises :** 1 formation par an à destination des socio-professionnels

20

Point n°03 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Animation des réseaux de la biodiversité »



Un projet en 2 volets :

Volet 2 : le secteur socio-professionnel

Objectif : Amener le secteur socio-professionnel à prendre en compte et à monter en compétence sur les questions biodiversité

Actions principales :

- **Organisation d'évènements multi-acteurs:** 1 évènement par an afin de réunir les acteurs de la biodiversité autour des entreprises
- **Journées thématiques :** journées d'ateliers sur une thématique clé, réflexion commune entreprise/associations
- **Formation des entreprises :** 1 formation par an à destination des socio-professionnels

21

Point n°03 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Animation des réseaux de la biodiversité »



Budget prévisionnel

Budget du projet

Dépenses

Dépense	Montant	Taux
Ressources Humaines	318 198,35 €	72%
Prestations	126 000 €	28%
TOTAL	444 198,35 €	

Recettes

Recette	Montant	Taux
FEDER	377 568,60 €	85%
ARB-IG	66 629,75 €	15 %
TOTAL	444 198,35 €	

Proposition : Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver la demande de cofinancement FEDER pour le projet «Animation des réseaux de la biodiversité »

22

Laurie HEC intervient pour demander plus d'informations au sujet des dates pour les formations prévues à destination des associations.

Julien GERARD répond en précisant qu'il y a eu un recueil des besoins au travers d'une liste de formations qui ont été demandées par les associations. Il y a eu une priorisation de ces demandes. Des sessions seront organisées par semestre : une au

premier semestre, une au deuxième semestre en fonction des disponibilités des formateurs et en fonction aussi des disponibilités de présence des associations. Dans les demandes initiales faites aux associations, il a été demandé des dates pour lesquelles la majorité des associations seraient disponibles. Il n'y a pas de date arrêtée aujourd'hui.

Valérie SÉNÉ intervient pour demander une précision relative à la cible socio-professionnelle. Elle précise que la charte européenne du tourisme du Parc National qui est en cours de renouvellement et est en conformité avec le schéma régional du tourisme et de loisirs porté par la Région. Il est passé en Conseil d'administration du Parc National et a servi dans le cadre des ateliers proposés par la Région pour l'établissement de ce schéma. Un des axes de schéma vise la formation des socio-professionnels du tourisme. De fait, elle demande comment le lien sera fait entre les actions proposées aujourd'hui et celles que vous proposez. Le Parc propose aujourd'hui des actions de sensibilisation et pas de la formation puisqu'il n'est pas un organisme d'agrément. Comment mettre en œuvre ces offres collectivement dans l'intérêt des labels existants ?

Julien GERARD répond en précisant que cela nécessitera bien évidemment de la coordination avec les acteurs du territoire. Le constat avait déjà été fait que le Parc proposait déjà des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels du tourisme mais principalement sur les communes adhérentes et les prestataires de ces communes adhérentes. Il y a donc tout un volet qui n'est pas bénéficiaire de ces actions de sensibilisation. Donc, côté ARB-IG, la vision était plutôt globale dans un premier temps et dans un second temps, on a eu des demandes de formation qui n'étaient pas liées au secteur du tourisme (exemple : intégration de la biodiversité dans l'éclairage des entreprises à Jarry). Donc, effectivement, il y a une nécessité de coordination à avoir avec les services du parc national. L'ARB-IG est déjà en contact avec une partie des services mais sur ce volet « formation des socio-professionnels », l'objectif n'est pas de faire les mêmes actions que celles proposées par le Parc.

Valérie SÉNÉ intervient pour dire que l'idée est de faire ensemble et de faire attention au mot sensibilisation/formation parce que ni le Parc, ni l'ARB-IG ne sont des organismes formateurs agréés. La question se pose à savoir s'il n'y aurait pas un intérêt à aller chercher un agrément. Il y a vraiment une problématique à couvrir à ce niveau. Il pourrait être plus simple que l'ARB-IG soit un organisme agréé.

Julien GERARD précise que cette question d'agrément s'est posée effectivement. Dans un premier temps, l'objectif est de recourir à des organismes de formation faites pour dispenser les formations pour qu'elles soient considérées vraiment comme des formations et donc agréées. Mais effectivement, dans un second temps, en fonction des possibilités de formation au sein de l'ARB-IG la question de l'agrément pourra se poser.

Valérie SÉNÉ précise que cela pourra être compliqué compte-tenu de la science à dispenser car on a plutôt des spécialistes qui ne sont pas des formateurs agréés, et qui sont très souvent des docteurs. Il y a donc un problème de couverture et d'agrément qui existe, et le Parc en fait l'expérience.

Julien GERARD enchaîne en validant le point et précisant que sur d'autres territoires comme en Guyane où l'association « Graines de Guyane » a dû devenir un organisme de formation pour pouvoir dispenser leurs formations parce qu'ils ne trouvaient pas grand monde sur leur territoire.

Laurie HEC demande si les formations pour les associations et pour le monde socio-professionnel seront les mêmes.

Julien GERARD répond que ce ne sera pas le cas, sauf exceptions. Les formations présentées aujourd'hui sont des formations adaptées au secteur (i.e. associatif ou socio-professionnel). Cependant, à côté de projet FEDER présenté, l'ARB-IG aura des actions qui n'y ont pas été intégrées. C'est notamment le cas du potentiel projet de formation porté en collaboration avec le pôle relais zones humides tropicales à destination des collectivités, des associations et des entreprises motivées sur le volet restauration des mares. Il y a donc des possibilités de faire des formations conjointes. Mais, dans un premier temps, ce qui a été présenté aujourd'hui ne traite que des formations par besoin sectoriel.

Laurie HEC intervient pour dire que c'est bien d'intégrer encore plus les entreprises et de les mélanger avec les autres acteurs. C'est même de plus en plus nécessaire.

Julien GERARD enchaîne en précisant que les journées thématiques à destination des entreprises sont des journées qui mêleront entreprises et associations.

En l'absence de remarques, **la Présidente** soumet le projet au vote.

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Oliver KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Association agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Josephine LADINE	Pauline COUVIN
FD de chasseurs GPE	Patrick PHILIS	Tony GAYADINE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent		8 (4T+4S)
Visio		12
Pouvoir donné	3	C.PAVIS donne pouvoir à S. GUSTAVE DIT DUFLO
		M. KREMER donne pouvoir à Mme GESSNER
		M. ZAMMITTE donne pouvoir à L.HEC

Nombre de Votants :23

Ne prends pas part au vote :0

Nombre de suffrage exprimés : 23

Contre :0

Abstentions : 0

Pour : 23

Adopté à l'unanimité

La Présidente indique le passage au point suivant.

Point N°4 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Sensibilisation à la protection de la biodiversité »

Julien GERARD prend la parole et présente le projet « Sensibilisation à la protection de la biodiversité ». Il énonce les objectifs et actions prévues à destination du grand public et des scolaires, puis le budget du projet.

Point n°04 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet «Sensibilisation à la protection de la biodiversité»



Un projet en 2 volets :

Volet 1 : le grand public

Objectif : Communiquer sur l'ARB-IG et sensibiliser le grand public

Actions principales :

Communication institutionnelle

- Développement de la stratégie communication dont le volet relation presse et médias; production de supports de communication institutionnel ; mise en place de la signalétique physique
- Animation du site internet et des réseaux sociaux ; Développement de la photothèque ARB-IG

Point n°04 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet «Sensibilisation à la protection de la biodiversité»



Un projet en 2 volets :

Volet 1 : le grand public

Communication de sensibilisation et évènementiel

- Définition des thématiques de sensibilisation périodiques + thématique récurrente sur les espèces exotiques envahissantes
- Définition de la stratégie de sensibilisation médias et mise en place d'émissions TV régulières
- Développement d'outils et de visuels de sensibilisation ; développement d'animations (pour stands et interventions...) ; création de contenu multimédia

25

Point n°04 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet «Sensibilisation à la protection de la biodiversité»



Un projet en 2 volets :

Volet 1 : le grand public

Communication de sensibilisation et évènementiel

- Organisation d'évènements grand public : Cycles de conférences ; Journée de la biodiversité
- Développement d'une séquence nature et culture : mise en place d'un COPIL et organisation d'actions partenariales
- Participation aux évènements organisés sur le territoire

26

Point n°04 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet «Sensibilisation à la protection de la biodiversité»



Un projet en 2 volets :

Volet 2 : les scolaires

Objectif : Soutenir les aires éducatives et sensibiliser les scolaires

Actions principales :

Plan de sensibilisation en milieu scolaire : 50 heures de sensibilisation par mois sur des thématiques définies en avance ; lancement septembre 2024

Animation du groupe régional des aires éducatives (GRAE) :

- 1 journée de rencontre/formation à destination des aires éducatives par an
- Organisation de rencontre entre élèves des aires éducatives
- Accompagnement au montage d'aires éducatives et valorisation des aires labellisées

Organisation d'événements de sensibilisation : 4 événements par ans (type projections, journée d'activité sportives et culturelles)

27

Point n°04 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet «Sensibilisation à la protection de la biodiversité»



Budget du projet

Dépenses

Dépense	Montant	Taux
Ressources Humaines	878 725,15 €	45%
Equipements	2 500,00 €	0,1%
Communication	437 197,00 €	22%
Déplacements/missions	25 000,00 €	1%
Prestations	630 000,00 €	32%
TOTAL	1 973 422,15 €	

Recettes

Recette	Montant	Taux
FEDER	1 677 408,83 €	85%
ARB-IG	296 013,32 €	15 %
TOTAL	1 973 422,15 €	

Proposition : Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver la demande de cofinancement FEDER pour le projet «Sensibilisation à la protection de la biodiversité»

28

Marie-Luce PENCHARD se pose la question de l'éligibilité des dépenses de personnel pour certains des projets FEDER présentés qui financent des postes permanents de l'ARBIG.

Valérie SÉNÉ est d'accord avec cette remarque. Elle souhaite savoir ce que représente les 878 725,15€.

Julien GERARD précise qu'en effet, il s'agit de postes déjà recrutés.

Kanell AMBROISE intervient en précisant qu'il faut savoir qu'il y a 5 postes permanents au sein de l'ARB-IG, les autres postes sont des contrats de projet.

La Présidente précise qu'il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une feuille de route 2024-2027.

Kanell AMBROISE ajoute qu'après rencontre du service instructeur FEDER début septembre 2023, il a été confirmé que les contrats permanents sont finançables par du FEDER sauf pour les fonctionnaires. Au sein de l'ARB-IG, il n'y a que 2 fonctionnaires. Donc, tous les autres contrats peuvent être financés par des fonds européens.

Julien GERARD ajoute que les partenaires ne doivent pas hésiter à les solliciter pour échanger plus en détails sur le sujet. C'est une solution qui a été trouvée pour financer les actions de l'Agence.

Marie-Luce PENCHARD prend la parole pour appuyer les propos de Mme Valérie SÉNÉ en disant qu'il faut consolider la situation et le fonctionnement de l'ARB-IG. Il ne faut pas être tributaire du FEDER principalement pour le fonctionnement car cela représente un risque au niveau de la trésorerie à un moment donné et de la gestion financière. Elle demande à la Présidente pour combien de postes permanents le budget de fonctionnement a été établi.

La Présidente répond que la dotation de fonctionnement de l'ARB-IG est de 630 000€, à savoir 300 000€ apportés par l'OFB, 300 000€ par la Région et 30 000€ par la DEAL.

Marie-Luce PENCHARD intervient en demandant à combien d'ETP cela correspond.

La Présidente poursuit en disant que très tôt dans la feuille de route qui a été établie dans la phase de préfiguration de l'Agence, il avait été décidé que des chargés de projet allaient être recrutés et que leur salaire allait être indexés sur le FEDER. Elle ajoute que c'est pour cela aussi qu'au moment de la réalisation de ces projets, que le salaire de ces chargés de projet apparaît dans ces projets FEDER. Après longue discussion avec la Direction de la Cellule EUROPE, il s'est avéré que c'est ce fonctionnement qui serait retenu. Avec 630 000€ de dotations dont 40% d'indexation de vie chère, on comprend très vite que ce n'est pas suffisant. Ensuite, il est vrai qu'appuyer le fonctionnement de l'ARB-IG sur le FEDER, cela suppose que des postes ne soient pas permanents dans le sens du fonctionnariat. Elle ajoute, sous le contrôle de Kanell AMBROISE et Nicolas DIAZ, que l'on a des postes de projet sur 2 ans qui sont renouvelables 2 ans. Elle demande confirmation à Kanell AMBROISE.

Kanell AMBROISE confirme qu'il y a des postes qui vont de 18 mois à 2 ans sauf ceux sur les postes permanents qui vont jusqu'à 3 ans.

La Présidente poursuit en indiquant que cela fait que l'ARB-IG jongle entre les dotations et sur les fonds FEDER pour pouvoir assurer ses missions. Elle ajoute qu'il ne faut pas oublier autre chose qui va venir consolider le fonctionnement de l'ARB-IG, à savoir que sur le dernier Conseil d'Administration du mois d'Octobre, les statuts ont été modifiés en indiquant que le département interviendrait pour 200 000€ supplémentaires. Ces statuts ont été adoptés par l'OFB lors du dernier Conseil d'Administration du 30 novembre et il est dans le circuit pour validation par la Région et le département avant qu'un nouvel arrêté préfectoral qui sanctifiera ces modifications. Donc, à partir de 2024, si tout se passe bien, on devrait avoir une base de dotation de fonctionnement de 830 000€. Et, c'est pour cela que l'ARB-IG tient des feuilles de route très rigoureuses et fait très attention aux dépenses et dès lors qu'elle s'engage, elle s'assure que l'agence pourra tenir ses engagements en matière de salaire mais également en matière de missions et de projets.

Marie-Luce PENCHARD reprend la parole en disant que parmi les projets FEDER, selon elle, ceux qui correspondent vraiment à un projet au sens européen, ce sont les dossiers « La Planète Revisitée des Îles de Guadeloupe » et la « préfiguration du Conservatoire botanique ». Pour le reste, selon elle, cela devrait entrer dans les missions normales de l'ARB-IG. Elle comprend la période de transition mais à un moment donné, il faut pouvoir mesurer ce besoin en termes de fonctionnement pour le sanctuariser et trouver des partenaires pérennes parce qu'avec le FEDER, il y aura forcément une mobilisation de prêts relais, préfinancements, ce qui va générer des coûts de financement dans le budget...

Nicolas DIAZ intervient en remerciant tout d'abord de l'alerte faite à l'ARB-IG et plus globalement au Conseil d'Administration. Il ajoute que la gestion financière est un des soucis du quotidien de l'Agence et précise que ce qui est certain est que d'après la feuille de route fixée en termes de grandes masses budgétaires, il faudra trouver un équilibre entre des recettes de dotations de fonctionnement qui représenteront un peu plus de 50% du budget et de la programmation, avec un peu de moins de 50%. Mais, l'Agence reste dépendante de cette programmation. Aujourd'hui, beaucoup d'établissements publics sont sujets voire contraints de fonctionner avec de la programmation. L'Agence a un socle de ressources garanties pour le fonctionnement et pour moitié un volant d'actions spécifiques qui dépendent de la programmation. D'après la feuille de route fixée, pour accomplir les missions assignées, il était prévu une vingtaine de salariés, un pallier qui n'a pas encore été atteint. Ce qui veut dire *grosso modo* 2 millions d'euros de budget annuel. Il ajoute qu'aujourd'hui ils essaient d'assurer des dotations de fonctionnement approchant le million d'euro. On est aujourd'hui à 630 000€ de dotations et le département est sollicité pour conforter ces dotations annuelles. Et puis, il précise qu'il ne faut pas oublier le Conservatoire Botanique qui aura des recettes supplémentaires une fois l'agrément obtenu. On serait donc proche des 1,1 à 1,2 millions d'euros de recettes de fonctionnement. Et, il suffira de compléter par de la programmation à hauteur de 800 000€. Donc, il indique que le risque est maîtrisé. L'Agence est attentive au fait qu'il n'y ait pas de personnel fonctionnaire sur ces projets, on est bien sur des recrutements de type contrat de mission. Donc, il n'y aura pas forcément cette charge permanente. Il ajoute que toutefois à l'issue de ces délibérations, un tableau récapitulatif sera montré avec cinq millions de FEDER sollicités sur l'ensemble de la programmation. C'est lissé avec en moyenne un peu plus d'un million par an. Donc, l'Agence a aussi anticipé les besoins de préfinancement et donc de forte mobilisation de trésorerie. Des discussions sont en cours avec l'AFD pour relayer l'Agence à partir de plans de trésorerie qui seront très finement établis. Donc, l'Agence sait ce que cela suppose. Il est aussi acté qu'une partie de la programmation ne sera pas sur les fonds européens. Il existe en effet d'autres possibilités de financements publics.

La Présidente intervient pour ajouter qu'un travail a été fait sur le fond vert au niveau national en demandant au Ministère que sur la programmation 2025 que les ARB puissent bénéficier de 100% de financement comme c'est actuellement le cas pour les collectivités. Cela correspond donc à du financement de projet qui arrivera puisque sur l'année 2023 si l'ARB-IG avait sollicité des fonds verts, elle aurait eu jusqu'à 80% de financement avec 20% de contribution propre. L'Agence va regarder cela de très près. Selon les engagements ministériels, on serait à 100% de financement comme pour les collectivités.

Valérie SÉNÉ intervient pour avoir une précision sur à quoi correspond la recette de 296 000€ de l'ARB-IG.

Julien GERARD répond que cela correspond à l'autofinancement de l'ARB-IG.

Valérie SÉNÉ précise que les salaires étant en ressources humaines, elle souhaiterait savoir à quoi correspondent les dépenses précisées dans la ligne autofinancement ARB-IG.

Julien GERARD ajoute qu'il s'agit d'une présentation formalisée par rapport au dossier FEDER. Les 296 000€ seront redistribués sur l'ensemble des dépenses.

Mélina LAURENT intervient en demandant si cela est couvert par les dotations annuelles OFB, DEAL, etc.

Nicolas DIAZ répond que cela ne correspond pas aux dépenses de personnels puisqu'on fait appel au FEDER pour couvrir ces dépenses de projet.

Valérie SÉNÉ continue en disant que si l'on fait la somme pour l'ensemble des dossiers, on dépasserait le montant des dotations.

Nicolas DIAZ précise que l'on est sur 5 ans à chaque fois. Suivant les dossiers qui n'ont pas tous la même durée, certains ayant démarré en 2023 et qu'on préfinance déjà, couverts par des lettres d'intentions mais pas encore des conventions. Certains dossiers iront jusqu'à 2027 et donc la part de l'ARB-IG est lissée sur ces quatre à cinq années. Ce qui fait qu'on serait largement dans nos budgets de fonctionnement.

Valérie SÉNÉ intervient en disant qu'il pourrait être intéressant de montrer le tableau récapitulatif qui permettrait de mieux comprendre sur quoi l'ARB-IG sera engagée sur les cinq ans.

Nicolas DIAZ indique à La Présidente de montrer la slide 40.

Laurie HEC dit qu'il aurait été préférable d'intégrer ce tableau dans le dossier de présentation. Elle dit s'être posé les mêmes questions.

La Présidente intervient en précisant que le format a été choisi ainsi car pour les dépôts FEDER, il fallait une délibération projet par projet mais qu'il est évident qu'il y aurait eu un tableau de synthèse pour récapituler tout cela.

Nicolas DIAZ prend la parole pour présenter le tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles liées aux 6 projets en délibération aujourd'hui, en sachant que certains dossiers n'ont pas encore été présentés. Le montant total de ces projets s'élève à 6 305 047,62 € pour une couverture FEDER maximisée à hauteur de 5 359 476,92 €. Le montant alloué à l'ARB-IG est de 785 757,69€ lissé sur 4 à 5 ans. Dans le cadre de La Planète Revisitée, il y a du mécénat et dans le cadre du projet de Conservatoire Botanique, il y a une subvention déjà conventionnée avec la DEAL.

Valérie SÉNÉ intervient en disant qu'il est important d'avoir une vision pluriannuelle de ce budget car en votant ces projets, on engage indirectement le budget de l'Agence.

Laurie HEC demande s'il serait possible d'avoir ce tableau.

La Présidente précise que le Conseil d'Administration a travaillé la présentation en amont avec les membres fondateurs (OFB, DEAL, Région) lors d'une séance de travail qui a eu lieu hier. Il avait été conclu d'ajouter ce tableau pour plus de visibilité.

Marie-Luce PENCHARD intervient en demandant si cela veut dire que pour chaque année il y aura sur le budget un peu plus de 100 000€ de fonds propres engagés par l'ARB-IG. La question est de savoir si cela est suffisant par rapport aux dotations annuelles.

Valérie SÉNÉ intervient en disant que c'est hors dépenses de personnel et donc qu'il faut faire attention car on est peut-être en train de faire voter un dépassement sans l'avoir vu clairement.

Nicolas DIAZ répond que non.

Marie-Luce PENCHARD répond que oui puisque le FEDER couvre tout.

Nicolas DIAZ précise à nouveau que le FEDER rend inéligibles certaines dépenses de personnel, les fonctionnaires qui restent à la charge de l'ARB-IG. Donc, tout le personnel n'est pas pris en charge par le FEDER.

Marie-Luce PENCHARD intervient à nouveau pour dire qu'elle rejoint les propos de Mme Valérie SENE et demande comment sera justifiée la part ARB-IG sur les contractuels non-fonctionnaires.

Nicolas DIAZ répond en disant que les Options Coûts Simplifiés (OCS) seront mobilisées au niveau du FEDER. Tous les coûts environnés des salariés sont aussi pris en charge par le FEDER.

Marie-Luce PENCHARD demande à quoi correspondent les coûts environnés car à un moment donné, il faudra certifier les dépenses de l'Agence. Sans certification, il n'y aura pas de mobilisation de FEDER. Elle demande également comment la part des 700 000€ va être justifiée.

Nicolas DIAZ précise que cela correspond à la plupart des salaires qui restent non éligibles et donc à la charge de l'ARB-IG, et qui constitue la contrepartie de l'agence (les 15%). C'est également de l'investissement matériel, des prestations.

Marie-Luce PENCHARD intervient en disant qu'à un moment donné, il y aura des contraintes. Il a été dit que le FEDER ne couvre pas les salaires de fonctionnaire. Donc, la part salariale ne pourra pas être mise en justificatif.

La Présidente intervient pour rappeler qu'à l'heure actuelle, l'ARB-IG n'a que 2 fonctionnaires.

Kanell AMBROISE intervient pour dire que tous les projets de l'ARB-IG ne sont pas portés par le FEDER. Aujourd'hui, a été présentés les projets les plus importants portés par le FEDER. Il y a une distinction entre les projets FEDER qu'on dépose et les missions et projets de l'ARB-IG.

Valérie SÉNÉ ajoute en disant que ce qui est clair pour elle c'est que LPRIG et le projet du conservatoire botanique sont éligibles. Quand on rentre dans de la mission courante de l'ARB-IG, cela devient difficile à justifier. Elle alerte sur cela car l'Agence pourra rencontrer des difficultés au moment de la justification. Elle parle d'expérience au regard de difficultés qu'elle rencontre avec le Parc National.

La Présidente intervient en rappelant que c'est un travail qui a été fait en partenariat avec la Direction de la cellule EUROPE. Les différents chefs de pôle et le Directeur de l'ARB-IG ont eu des réunions de travail approfondies avec la direction EUROPE, ce qui fait que les projets et plans de financement ont été établis en fonction de ces interactions. C'est un travail qui a pu être fait entre septembre et novembre. Donc, tout ce qui est présenté aujourd'hui est le travail d'une co-construction. D'ailleurs, beaucoup de ces projets sont attendus par la Direction EUROPE. Sur le PO FEDER 2021-2027, il est déjà attendu une première tranche de dépenses dès l'année prochaine. La direction de la cellule EUROPE

nous disait que les projets de l'ARB-IG sont très attendus pour venir abonder sur la branche biodiversité ce premier volet de dépenses sur les premières évaluations 2024.

Mylène MUSQUET dit partager les inquiétudes du Parc National car en tant qu'établissement public, ils ont régulièrement des discussions avec la Cellule EUROPE sur l'éligibilité des frais de personnel. C'est une alerte qu'elle souhaite faire. Si l'ARB-IG a discuté de la gouvernance des fonds européens, c'est un bon réflexe qu'elle a eu car c'est régulièrement un souci et on se retrouve en fin de programmation avec des sommes conséquentes qui ne sont finalement pas éligibles parce qu'il n'y a pas eu le réflexe de distinguer la part qui relève du personnel permanent et ce qui relève directement de la mise en œuvre de ces projets. Il faut bien le quantifier et bien se mettre d'accord sur le mode opératoire avec les justificatifs à fournir. Elle poursuit en disant que son intervention portait principalement sur la mise en cohérence de ce projet par rapport à ce qui existe déjà en matière d'animation, d'évènementiel, de communication et même de support pédagogique. L'ARB-IG était très attendue pour cette mise en réseau, la lisibilité que l'on doit trouver entre les différents opérateurs. Ce projet, d'un point de vue opérationnel plutôt que financier, s'inscrit véritablement dans une mise en cohérence parce qu'il y a des programmes pédagogiques qui existent, des lieux dédiés à l'éducation pédagogique au développement durable qui existent et qui fonctionnent bien. Selon elle, le rôle fondamental de l'ARB-IG est de trouver du lien entre les éléments qui existent et qui sont portés par d'autres structures. Par exemple, ne pas élaborer un même outil sur une même thématique pour un même public cible. On peut donc attendre de l'ARB-IG de la coordination de la stratégie, la mise à disposition des outils pédagogiques, la programmation des événements.

La Présidente intervient en disant que Mme MUSQUET a tout à fait raison. C'est ce que fera l'Agence. Comme cela a été indiqué auparavant, elle rappelle que Julien GERARD est responsable du Pôle et a démarré seul pour enclencher la communication de l'Agence. Il est vrai que la communication a pour l'instant été focalisée sur la présentation de l'Agence et de ses missions. Une chargée de communication a tout juste été recrutée au 1^{er} novembre. Elle et Julien GERARD auront la charge de préparer la feuille de route de communication. Evidemment, l'Agence n'entend pas communiquer de son seul fait comme si rien n'existait auparavant. Elle précise pour exemple que l'Agence est sursollicitée pour intervenir dans des émissions de chaînes locales telles que Canal 10 ou Guadeloupe la 1^{ère}. Si on lance une émission une fois toutes les deux semaines ou une fois par mois, il est évident selon elle que ce sera forcément en lien avec nos partenaires qui sont dans le Conseil d'Administration mais pas que, pour pouvoir donner de la visibilité aux missions respectives de chacun. Donc évidemment, il y aura de la co-construction qui fait partie de l'ADN même de l'Agence. L'ARB-IG reviendra vers vous pour coconstruire cette feuille de route sans problème. Les partenaires peuvent également poursuivre sans problème les actions menées et qu'ils souhaitent poursuivre. S'il y a des segments où il manque de la communication, on pourra voir comment aller sur ces segments. Par exemple, les espèces exotiques envahissantes, le Parc en fait et probablement le Conservatoire du Littoral. Elle tient à rassurer tous les administrateurs que c'est vraiment un travail de co-construction. La feuille de communication sera coconstruite avec les partenaires et leur sera présentée pour validation au sein du Conseil d'Administration. Elle demande enfin si Julien GERARD ou Nicolas DIAZ souhaitent intervenir sur ces aspects communication.

Julien GERARD intervient en disant qu'en effet, le volet coordination n'est pas oublié. Le volet sensibilisation à l'ARB-IG est réduite à une thématique sur l'année pour pouvoir répondre notamment aux sollicitations et avoir du contenu à proposer pour ces différentes

sollicitations. Toutefois, le rôle principal de l'Agence reste la coordination des différents acteurs sur cet aspect communication.

Laurie HEC intervient pour demander si Magalie VANIER a bien été recrutée dans le Pôle communication géré par Julien GERARD et s'il y a un positionnement hiérarchique dans le pôle. Elle demande également l'organigramme.

La Présidente intervient en disant qu'on arrivera assez vite sur les orientations budgétaires en février. On aura un organigramme réactualisé d'ici janvier.

Laurie HEC acquiesce.

Magalie VANIER précise qu'elle a été embauchée dans le pôle animation et communication mais que sa fonction reste très transversale. Chacun a ses tâches au sein du pôle, Julien GERARD étant plus sur l'aspect sensibilisation. Elle est sur l'aspect communication et qu'il y a une chargée de mission EEE également.

Mélina LAURENT demande une précision aux administrateurs sur la part des dossiers FEDER par rapport à l'ensemble de l'activité de l'ARB-IG. On a l'impression que toutes les missions sont couvertes par ces missions. Il serait bien de savoir pour chaque ETP de l'Agence, s'il s'agit d'une ressource FEDER ou ressources dotations strictes. Par ailleurs, elle s'interroge également sur l'utilisation des dotations : uniquement pour la masse salariale ?

Nicolas DIAZ intervient en disant que les dotations sont pour le fonctionnement et qui dit fonctionnement, il ne s'agit pas uniquement des salaires bien évidemment pour ce type d'établissement public : un loyer, des charges, des déplacements, des frais kilométriques... Donc, non la dotation n'est pas utilisée exclusivement pour les salaires.

Mélina LAURENT demande donc si les dotations sont utilisées pour d'autres types de dépenses si le FEDER couvre les salaires.

Nicolas DIAZ précise qu'il s'agit bien du travail d'optimisation qui est fait quand on active le FEDER. Cela signifie qu'il prend en charge tous les coûts réels du projet entièrement dédié au projet. Cela peut être des chargés de mission embauchés sur contrat de mission. Ce n'est pas une charge qui restera à l'issue du projet. Et c'est aussi, la juste prise en charge des coûts de structure. Associé à un agent, il y a tous les coûts environnés (électricité, abonnement internet...). Donc, là c'est pris en charge par une nouvelle option de coûts simplifiés. C'est la première fois sur le FEDER.

Marion GESSNER intervient concernant l'utilisation de la dotation annuelle de 630 000€, peut-être 830 000€ bientôt. Dans le tableau récapitulatif, on voit que la part ARB-IG sur les projets FEDER est de 785 000€, soit un cinquième des projets FEDER ? Donc, il restera 400 000€ de dotation sur les 5 ans ?

La Présidente intervient pour préciser qu'il ne faut pas oublier que la dotation ARB-IG, c'est sur 3 à 4 ans. Il faut lisser sur 3 à 4 ans en fonction des projets. Il est vrai que si on regarde comme cela on peut se dire qu'une année... C'est important. Ce sont des feuilles de route 2023-2026/2024-2027. Il faut donc avoir cela en tête comme base de référence.

Marion GESSNER poursuit en disant qu'en lisant le tableau comme cela, elle avait l'impression qu'il restait beaucoup de dotation annuelle.

Nicolas DIAZ rappelle que l'activité de l'agence ne va pas se limiter au portage des dossiers FEDER. Il y a tout un tas de choses qui ne sont pas éligibles et on sait que malgré des taux de cofinancement très optimistes, il y aura des deltas d'éligibilités qui

seront des restes à charge pour la structure. Mais là, on reste prudent car ce sont près de 800 000€ de charge pour l'ARB-IG sur ces projets et qui sont à lisser sur 4 ans, soit 200 000€ par an. On a donc le moyen de co-financement des projets FEDER. Il reste près de 400 000€ affectable à d'autres projets et du fonctionnement courant.

Mélina LAURENT exprime que la difficulté vient aussi du fait que des recrutements sont déjà effectifs alors que cela relève du FEDER.

La Présidente ajoute que le FEDER s'est ouvert très tard sur le PO 2021-2027. Parlant sous le contrôle de l'équipe, elle ajoute qu'il s'est ouvert en octobre 2023. L'Agence a commencé à monter en charge dès février 2021. Est-ce qu'il aurait fallu attendre le 1^{er} octobre 2023 pour recruter du monde ? Ce qui est important et qui n'apparaît pas ici est la feuille de route de la préfiguration qui très tôt identifiait un fonctionnement très largement indexé sur le FEDER. Tout ce qui a été mis en place en termes de recrutement et de portage est indiqué dans la feuille de route de l'agence qui allait de 2021 à 2023. Il serait judicieux de refaire passer cette feuille de route avant d'écrire la nouvelle feuille de route 2024-2027. Ce qui est proposé aujourd'hui a été longuement et prudemment désigné avec le cabinet juridique STRATORIAL en pointant des alertes sur le portage de projet très fortement indexés sur le FEDER. Avions-nous le choix de faire différemment avec 630 000€ de dotations ? C'est équivalent aux ARB hexagonales mais elles n'ont pas les 40% de compensation de vie chère que nous ne retrouvons pas dans les dotations de fonctionnement. Donc, nous faisons les choses de manière extrêmement prudente. C'est pour cela que nous avons recherché du financement supplémentaire afin de sécuriser le fonctionnement annuel de l'agence.

Marion GESSNER a une question sur le projet qui a été présenté et notamment sur les 50 heures d'intervention en milieu scolaire. Elle souhaite savoir ce que l'ARB-IG finance exactement au travers de ces heures.

Julien GERARD répond que l'objectif est de lancer un marché et donc de consulter de manière générale un panel d'intervenants. L'objectif est de cibler et coordonner plusieurs intervenants. On pré-identifie les associations toujours dans l'objectif de structurer le réseau associatif et on donne de quoi voir venir sur 4 ans en termes d'heures d'intervention la possibilité de se structurer, de recruter un ETP, c'est l'un des objectifs de l'Agence que de structurer ce réseau.

Laurie HEC intervient pour dire qu'elle trouve cela bien de permettre aux associations de voir venir sur le plus long terme. C'est similaire un peu à ce que l'on propose au sanctuaire AGOA qu'elle dirige. On finance des associations qui réalisent des sorties scolaires, là récemment avec Mon école Ma baleine sur un financement de 1 an. C'est mieux pour tout le monde. Du coup, bien faire attention aux financements existants ailleurs pour éviter le double financement.

Julien GERARD ajoute qu'effectivement au-delà du sujet du double financement, c'est pour par exemple ne pas financer deux fois la thématique tortue. C'est une coordination qu'il doit avoir lieu avec l'ensemble des partenaires qui font déjà de la sensibilisation.

Laurie HEC confirme en disant qu'il s'agit justement d'un des objectifs de l'ARB-IG.

Nicolas DIAZ ajoute que l'ARB-IG est déjà dans l'opérationnel sur ce type d'action à l'échelle pilote en faisant intervenir un réseau d'associations (6 ou 7 associations avec un chef de file sur 80 heures à peu près) dans le cadre d'une action menée en relais du PNA tortues. On garantit donc aux associations une activité et des recettes, ce qui est important pour qu'elles puissent se structurer et agir.

Valérie SÉNÉ intervient pour alerter sur le sujet de l'accord cadre multi-attributaire. Elle se demande si cela est vraiment adapté au monde associatif. Elle n'est pas certaine qu'ils puissent répondre et qu'ils soient structurés pour.

Julien GERARD répond que ce dont Nicolas DIAZ a parlé précédemment a été fait sur un marché de type classique. Il prend bien note de la difficulté éventuelle avec l'accord cadre multi-attributaire. Si ce n'est pas pertinent, une meilleure solution sera trouvée. Si le Parc a des solutions qui fonctionnent mieux, l'ARB-IG est preneuse.

Valérie SÉNÉ ajoute que sur les sujets de convention de partenariat et subvention, il y a un vrai sujet et qu'elle est preneuse d'un échange à ce sujet pour cadrer les choses. Elle réinterroge le modèle chaque année.

Julien GERARD dit qu'en effet sur cette action prévue, le gros obstacle risque d'être le travail administratif.

Départ de Madame Marie-Luce PENCHARD.

En l'absence de remarques, **la Présidente** soumet le projet au vote.

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Oliver KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Association agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Josephine LADINE	Pauline COUVIN
FD de chasseurs GPE	Patrick PHILIS	Tony GAYADINE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent		7 (4T+3S)
Visio		12
Pouvoir donné	3	C.PAVIS donne pouvoir à S. GUSTAVE DIT DUFLO
		M. KREMER donne pouvoir à Mme GESSNER
		M. ZAMMITE donne pouvoir à L.HEC

Nombre de Votants :22

Ne prends pas part au vote :0

Nombre de suffrage exprimés : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 22

Adopté à l'unanimité

La Présidente indique le passage au point suivant.

Point N°5 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Observatoire Régional de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe : collecte, valorisation et diffusion des données »

Catherine HERMANT prend la parole et présente le projet « Observatoire Régional de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe : collecte, valorisation et diffusion des données ». Elle énonce le contexte, les principales actions TEN/PEN/EEN, le budget prévisionnel du projet et le calendrier prévisionnel de remontée de dépenses.

Point n°5 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Observatoire Régional de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe : collecte, valorisation et diffusion des données »



Intitulé du projet :

« Observatoire régional de la biodiversité des îles de Guadeloupe: collecte, valorisation et diffusion des données »

Objectif principal :

Production d'indicateurs (Etat-menace-réponse) et état de lieux (panorama) sur la biodiversité des îles de Guadeloupe

Point n°5 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Observatoire Régional de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe : collecte, valorisation et diffusion des données »



Actions et opérations

- Animation de la gouvernance : élaboration du programme d'actions (liste indicateurs et panoramas pour 2024/2026);
- Achat de matériels informatiques nécessaire à la collecte, le stockage, l'analyse et la valorisation des données ;
- Reproduction des publications (impression) ;
- Financement de l'expertise nécessaire à l'élaboration et à la validation des productions ;
- Frais de déplacement/hébergement des agents dans le cadre de séminaires techniques, rencontres d'experts et formations.

31

Point n°5 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Observatoire Régional de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe : collecte, valorisation et diffusion des données »



Calendrier prévisionnel de réalisation

- **2023 :**
 - Mise en place de la gouvernance de l'ORB-IG par l'installation du COPIL.
 - Rédaction d'une charte de fonctionnement.
 - Installation du comité technique et scientifique (CTS).
 - Élaboration du programme d'action 2004/2026 et de la feuille de route 2024.
 - Montée en compétences des agents.
- **2024/2025/2026 :**
 - Mise en œuvre de la feuille de route annuelle avec la mise en place de GT.
 - Production de 8/9 indicateurs et 1 panorama par année de programme.
 - Un renfort RH est souhaité mi 2024.
 - Clôture par un CTS et un COPIL pour élaborer et valider la feuille de route annuelle suivante.

32

Point n°5 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Observatoire Régional de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe : collecte, valorisation et diffusion des données »



À la fin de l'année 2026, un bilan du programme sera fait et un nouveau cycle recommencera avec l'élaboration d'un nouveau programme d'actions 2027-2029.

33

Point n°5 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Observatoire Régional de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe : collecte, valorisation et diffusion des données »



Moyens mobilisés

➤ Moyens RH

- 50 % d'un VSC « gestionnaire de banque de données et géomaticien » a été recruté sur la durée du projet avec un passage en CM souhaité à la fin du contrat.
- 75 % du temps de deux chargés de mission ORB seront dédié à ce projet.
- 20 % du poste de directeur.

➤ Moyens équipements

- 2 PC portables i.7 accompagnés de 2 écrans et de 2 disques durs.

➤ Moyens prestations

- Prestations d'expertise seront nécessaires pour certains indicateurs.
- Prestation d'impression pour la publication des productions.
- Location d'une salle et une collation pour la plénière annuelle du CTS.

34

Point N°5 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Observatoire Régional de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe : collecte, valorisation et diffusion des données »



Budget prévisionnel

➤ **Dépenses**

Dépense	Montant	Taux
Ressources Humaines	424 307,78 €	79%
Equipements	3 121,00€	1%
Communications	16 110,00 €	3%
Déplacements/missions	6 510,44€	1%
Locations	2 000,00€	>1%
Prestations	86 144,00€	16%
TOTAL	538 193,22€	

➤ **Recettes**

Recette	Montant	Taux
FEDER	457 646,23€	85%
ARB-IG	80 728,98€	15%
TOTAL	538 193,22€	

Proposition : Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver la demande de cofinancement FEDER pour le projet « Observatoire Régional de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe : collecte, valorisation et diffusion des données »

35

Camille PELAGE intervient pour demander s'il peut y avoir un rapport entre l'ORBIG et l'observatoire qui sera mis en place sur les ressources halieutiques.

La Présidente répond que Nicolas DIAZ est le mieux placé pour répondre à la question en tant qu'ancien chef de service de la croissance bleue.

Nicolas DIAZ intervient en disant que M. Bruno MARCEL pourra également répondre au titre du CRPME-IG. Ce qui était envisagé pour la ressource halieutique concernait strictement la ressource liée à la pêche. C'est le suivi des stocks dans le milieu pour les espèces commerciales (poissons, crustacés, coquillages), le suivi plus à caractère économique (activité des flottilles, leur production) et le suivi du marché. On est vraiment sur quelque chose d'exclusivement lié à la filière pêche pour cet observatoire dédié à la ressource halieutique. Le recoupement avec la biodiversité serait juste l'évaluation des stocks exploités.

La Présidente intervient pour dire que dans le cadre de l'ORBIG, il s'agit véritablement d'un état des lieux, sur la production d'indicateurs et d'appui aux politiques publiques par rapport à ces indicateurs (état, menace). Ce sont donc deux observatoires qui n'ont pas les mêmes missions.

Camille PELAGE intervient de nouveau pour redemander si justement il peut y avoir un lien entre les deux, des ponts peuvent-ils être créés.

Catherine HERMANT répond en disant que l'objectif de l'observatoire sera de collecter tous types de données en lien avec son programme et donc d'interroger de nombreux partenaires. Cela peut donc passer du nombre de kilos de sargasses collectées par la collectivité aux inventaires oiseaux, aux mesures de pollutions de l'eau. C'est vraiment très vaste. Après, ce qui va être dépendant, c'est le programme d'actions qui sera mené. Et si dans le programme,

on a un indicateur qui est en lien avec la pression de pêche, alors effectivement, l'observatoire pourra être sollicité pour valoriser les données dans le cadre de cet indicateur.

Valérie SÉNÉ intervient pour indiquer qu'il faudra faire le lien sera fait entre les indicateurs du programme et ceux qui sont préconisés dans la stratégie nationale de la biodiversité et ses nombreux objectifs pour cela ait du sens, notamment avec les conférences territoriales. Elle demande comment tout cela s'intègre pour que le travail soit fait une seule fois sur l'archipel. Elle a l'impression que le Parc a ses propres objectifs...

Catherine HERMANT précise que l'ARB-IG a sollicité un certain nombre de partenaires pour faire le programme, des partenaires qui connaissent assez bien le territoire. Il y a eu des chercheurs, des naturalistes, des collectivités. Une intégration de la SNB3 à ce programme d'actions a été tentée. Après, ce qui limite, c'est qu'on doit valoriser de la donnée. L'indicateur ne pourra être réalisé que si la donnée est existante. Si on voulait par exemple un indicateur sur la pollution lumineuse, ce qui est extrêmement pertinent et en lien avec la SNB3, on peut le faire qu'à condition d'avoir de la donnée. Aujourd'hui, on va être limité par la quantité et la qualité de la donnée. Donc, pour l'instant, le programme qui va être soumis n'est pas forcément en lien avec les stratégies qui sont prises maintenant mais il couvre la valorisation déjà acquise sur le territoire, notamment côté marin où il y a eu beaucoup de données. À voir avec les prochains cycles si on n'arrive à mieux positionner le programme d'actions vis-à-vis des grandes stratégies. Mais encore une fois, ce sera aux partenaires de produire de la donnée pour répondre à ces stratégies qui pourra être valorisée par la suite.

La Présidente ajoute que l'année 2024 va être extrêmement riche en matière de stratégie et d'actions opérationnelles vis-à-vis de la biodiversité. Rien qu'en 2024, on va avoir la SNB2030 (anciennement SNB3) et elle demande qu'il y ait une SNB2030 territorialisée car le bassin amazonien n'a rien avoir avec le bassin antillais, qui lui-même n'a rien avoir avec le bassin polynésien ou mahorais. La Secrétaire d'Etat à la biodiversité est entièrement d'accord pour une SNB2030 territorialisée. Les partenaires auront donc à travailler sur cette SNB2030 archipel Guadeloupe entre autres. Ensuite, il y a la Feuille Biodiversité de la COP. Côté Région, un SRPNB a été rédigé en local en collaboration avec les partenaires mais n'a pas été adopté à ce jour pour des raisons règlementaires mais la Région est prête à réactualiser le document. L'ensemble des acteurs va être sollicité. Il y a aussi la feuille biodiversité du SARE qui doit être engagée. Et enfin, il y a la SNAP (Stratégie Nationale des Aires Protégées). C'est aussi quelque chose qui sera soumis aux partenaires pour discussion même si cela anticipe quelque peu les actualités. Pour tous ces documents, l'idée serait de faire un seul comité de pilotage à périmètre constant sur la biodiversité. Cela permettrait de travailler en efficacité et de gagner en cohérence. C'est-à-dire que les mêmes personnes ne soient pas sollicitées cent fois sur des périmètres qui sont très proches. Le feu vert a donc été donné pour la SNB2030 et donc on reviendra vers vous à ce sujet. C'est une proposition qui a été faite par l'ARB-IG et proposée au Directeur de la DEAL qui a indiqué que ce n'était pas une mauvaise idée. L'idée sera de mettre tout cela en œuvre pour septembre 2024.

Kanell AMBROISE pour préciser la réponse faite sur la question de l'acquisition de données. Au 1^{er} trimestre 2024, dans le cadre de la conférence de financement de la coordination, une réunion technique sera organisée sur ce sujet avec l'ensemble des partenaires. L'idée est de voir, en plus de tous les documents qui ont été cités, comment sur les prochaines années on peut coordonner l'acquisition de connaissances sur le territoire, ne pas être redondant et ne pas avoir trop de manques par rapport aux enjeux identifiés.

La Présidente intervient en disant que l'année 2024 est vraiment une année à ne pas louper. La SNB sera définie pour être mise en place jusqu'à 2030. Et donc, les financements pour les Outremer aussi.

Mélina LAURENT intervient pour appuyer la remarque sur la nécessaire coordination notamment sur l'acquisition de la connaissance car plusieurs acteurs interviennent sur ce volet. Également sur la gestion des données, il faut que la répartition des rôles soit très claire et compréhensible pour les partenaires extérieurs, sur le SINP par rapport à l'ORB et sur les indicateurs qui sont attendus pour éclairer et suivre les effets des actions menées par les politiques publiques. Donc, en effet, il y a un travail de coordination à réaliser. L'idée d'un COPIL commun est donc une bonne idée à analyser.

La Présidente demande si le COPIL commun paraît une idée pertinente aux partenaires présents.

Mylène MUSQUET intervient pour dire qu'il s'agit d'une initiative pertinente. Elle précise que l'ONF a un échange prévu avec la direction « eau et biodiversité » du ministère et c'était l'une des questions qu'ils souhaitaient poser. En effet, les opérateurs sont sollicités sur les documents stratégiques pour être force de proposition et animateurs. Il y a donc nécessité à ce que la réflexion soit coordonnée.

Valérie SÉNÉ intervient de nouveau pour parler de la restitution du lancement de la conférence territoriale. Elle n'a pas entendu parler d'un atelier biodiversité. Ce n'est pas une critique mais elle a l'impression qu'on va parler de façon transversale de biodiversité et non coordonnée. Mais elle n'a pas encore reçu les documents qui ont été présentés.

Nicolas DIAZ intervient pour dire que c'est un point à l'ordre du jour.

La Présidente précise que les documents vont arriver et que les ateliers sont donnés selon les grandes lignes de la planification écologique à savoir les différentes thématiques (biodiversité, énergie, transport, agriculture).

Mme Bernadette THURAM intervient pour demander une explication sur les recettes. Elle ne comprend pas le montant total ARB-IG plus FEDER. Il y a une erreur de chiffre car cela ne fait pas 538 193,22€. Le montant total que je trouve est de 538 375,21€.

Catherine HERMANT remercie pour l'information et précise que l'erreur sera corrigée.

Nicolas DIAZ remercie de la vigilance. Les correctifs seront apportés.

En l'absence de remarques et en précisant que la correction sera prise en compte, **la Présidente** soumet le projet au vote.

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Oliver KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAU (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
Commune siège ARB	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
PNG	André ATALLAH	André PERAIN
ONF	Valérie SENE	Sophie BEDEL
CDL	Mylène MUSQUET	Caroline FOURCADE
Grand Port Maritime	Médhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Office de l'eau	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Association agréées pour la protection de l'environnement	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
	Claudie PAVIS	Alice PICAN
FD de chasseurs GPE	Josephine LADINE	Pauline COUVIN
CC/CTIG	Patrick PHILIS	Tony GAYDINE
Chambre agriculture	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Comité des pêches	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Personnalité qualifiée	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Représentant du personnel	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Présent	Marc GAYOT	Julien GERARD
Visio		7 (4T+3S)
Pouvoir donné	3	12 C.PAVIS donne pouvoir à S. GUSTAVE DIT DUFLO M. KREMER donne pouvoir à Mme GESSNER M. ZAMMITE donne pouvoir à L.HEC

Nombre de Votants :22
 Ne prends pas part au vote :0
 Nombre de suffrage exprimés : 22
 Contre :0
 Abstentions : 0
 Pour : 22
 Adopté à l'unanimité

Point N°6 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Animation des dispositifs Engagés pour la Nature »

Kanell AMBROISE prend la parole et présente le projet « Animation des dispositifs Engagés pour la Nature ». Elle énonce le contexte, les principales actions TEN/PEN/EEN, le budget prévisionnel du projet et le calendrier prévisionnel de remontée de dépenses.

Point n°6 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Animation des dispositifs Engagés pour la Nature »



CONTEXTE

- **Délibération 2022-20** du 12 juillet 2022 a validé l'opération
- Le **rapport de présentation du projet** détaillant le programme d'action et le nouveau plan de financement du projet vous a été adressé avec la convocation.

37

Point n°6 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Animation des dispositifs Engagés pour la Nature »



Les dispositifs « Engagés pour la nature » se déclinent pour les entreprises, les territoires et les partenaires qui s'engagent en faveur de la biodiversité. Cette initiative vise à renforcer la mobilisation de l'ensemble de la société pour enrayer l'érosion de la biodiversité.

À la tête de l'animation locale du programme « Territoire engagé pour la nature », l'ARB-IG a pour ambition de fournir aux lauréats des animations et des formations tout au long de l'année.

38

Point n°6 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Animation des dispositifs Engagés pour la Nature »



Les principales actions TEN seront les suivantes :

- **Biodiv'Tour (2 par an)**

Mettre en place des visites sur les terrains afin d'effectuer un retour sur un projet phare. Les lauréats TEN peuvent servir de collectivités hôtes.

- **Animation d'un atelier biodiversité (3 par an)**

Atelier animé par une association auprès des lauréats TEN et un atelier technique animé par un membre du comité régional sur un sujet pertinent.

- **Formation aux collectivités**

- **Interventions possibles sur la biodiversité dans les écoles des collectivités TEN**

39

Point n°6 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Animation des dispositifs Engagés pour la Nature »



L'animation des dispositifs "Entreprise engagée pour la nature" et "Partenaires engagés pour la nature" est portée par l'OFB au niveau national. Ainsi, notre rôle au sein de l'ARB-IG est de promouvoir les programmes sur l'archipel ce qui restreint nos choix en termes d'animations.

Afin d'assurer la promotion d'EEN, les actions suivantes sont prévues :

Participer aux Rencontres Pros Durables :

Les Rencontres Pros Durables sont des événements portés par la CCI. Il s'agit d'un accès privilégié aux entreprises du territoire et l'opportunité d'intervenir auprès d'elles.

Petit-déjeuner d'informations sur le programme EEN

40

Point n°6 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Animation des dispositifs Engagés pour la Nature »



Perspectives pour les dispositifs TEN/PEN/EEN

- Acquérir l'animation du dispositif EEN à l'échelle locale
- Convention avec l'Office de l'eau concernant l'aide aux îles du Sud dans le cadre de TEN
- Développer le dispositif PEN

41

Point n°6 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Animation des dispositifs Engagés pour la Nature »



BUDGET PRÉVISIONNEL

Dépenses

Dépense	Montant	Taux
Ressources Humaines	184 476,32€	57%
Communications	23 835,39€	7%
Déplacements/missions	2 662,65€	1%
Prestations	113 418,40€	35%
TOTAL	324 392,76€	100%

Recettes

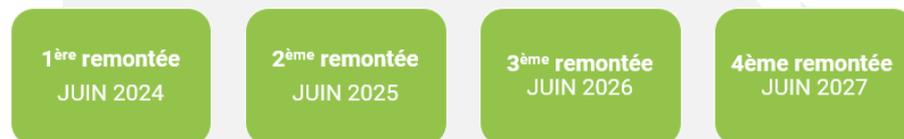
Recette	Montant	Taux
FEDER	275 733,84 €	85 %
ARB-IG	48 658,92 €	15 %
TOTAL	324 392,76 €	100 %

42

Point n°6 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Animation des dispositifs Engagés pour la Nature »



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE RÉMONTÉE DE DÉPENSES FEDER



Proposition : *Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver la demande de cofinancement FEDER pour le projet « Animation des dispositifs Engagés pour la Nature »*

43

La Présidente demande s'il y a des questions au sujet de ce projet.

Valérie SÉNÉ demande d'afficher les villes TEN.

Kanell AMBROISE liste les collectivités TEN : CANGT, CCMG, Saint-François, Morne-à-l'Eau, Le Gosier, Baie-Mahault, Gourbeyre, Saint-Claude. Il y a 4 collectivités en démarche qui ont postulé et n'ont pas été retenues mais qui seront aussi accompagnées : Basse-Terre, Trois-Rivières, Le lamentin, Les Abymes.

La Présidente complète les propos de Kanell AMBROISE en précisant que l'archipel de la Guadeloupe est le seul territoire ultramarin à s'être saisi du dispositif TEN. Elle demande à nouveau s'il y a d'autres questions.

En l'absence de remarques, **la Présidente** soumet le projet au vote.

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Oliver KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
Conseil Départemental	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAU (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Myène MUSQUET	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Association agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Josephine LADINE	Pauline COUVIN
FD de chasseurs GPE	Patrick PHILIS	Tony GAYADINE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent		7 (4T+3S)
Visio		12
Pouvoir donné	3	C.PAVIS donne pourvoir à S. GUSTAVE DIT DUFLO
		M. KREMER donne pourvoir à Mme GESSNER
		M. ZAMMITTE donne pourvoir à L.HEC

Nombre de Votants :22

Ne prends pas part au vote :0

Nombre de suffrage exprimés : 22

Contre :0

Abstentions : 0

Pour : 22

Adopté à l'unanimité

La Présidente indique le passage au point suivant.

Point N°7 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet « Préfiguration d'un Conservatoire Botanique »

Marc GAYOT prend la parole et présente le projet « Préfiguration d'un Conservatoire Botanique ». Il énonce les objectifs, les missions, les actions, les moyens, le calendrier et le budget prévisionnel du projet.

Point n°7 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet «Préfiguration d'un Conservatoire Botanique des Îles de la Guadeloupe»



OBJECTIFS DU PROJET FEDER

“

soutenir la mise en place d'un conservatoire botanique porté par l'ARB-IG afin qu'il s'organise, se dimensionne et développe ses principales missions suivant le cadre national de l'agrément,

et ce faisant, l'accompagner vers l'agrément, et soutenir son activité au-delà.

”

Point n°7 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet «Préfiguration d'un Conservatoire Botanique des Îles de la Guadeloupe»



MISSIONS & ACTIONS

☛ Cadrage Arrêté du 18/2/2022

Prérequis (organisation, fonctionnement, compétences) → **recrutement et équipement**

5 grandes missions → **choix d'actions structurantes CBIG**

- **Connaissance**
 - **CBIG** > *Élaboration/application stratégie d'inventaires généraux et ciblés*
 - **CBIG** > *Suivis populations/peuplements (partenariats)*
 - **CBIG** > *Révisions taxonomiques, collections (lien INRAE)*
- **Gestion et diffusion des données**
 - **CBIG** > *Déploiement du SI du CBIG, en relation avec le SINP*
 - **CBIG** > *Compilation, MAJ, validation continue des données flore*
- **Conservation**
 - **CBIG** > *Rédaction et mise en œuvre de plans de conservations*
 - **CBIG** > *Mise en place / accompagnement restauration et outils de production*
- **Appui**
 - **CBIG** > *Réévaluation continue enjeux flore/habitat (dont LR) + expertise*
- **Sensibilisation, Communication, Mobiliser**
 - **CBIG** > *Programmes de formation, sensibilisation*
 - **CBIG** > *Fourniture d'outils d'identification et de promotion de la flore sauvage*

Point n°7 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet «Préfiguration d'un Conservatoire Botanique des Îles de la Guadeloupe»



MOYENS

Ressources humaines (horizon 2026)

☛ Compétences pré-requises par l'arrêté !

- Personnels : 7 ETP 100%, 4 partagés (2 techniques, 2 administratifs)

Partenariats

- Équipements, actions, missions, informations
- réseau CBN, CBNMQ, DEAL ([subv](#)), INRAE, ONF, PNG, UMR, MNHN, Univ.

Équipements

- production végétale (serres et équipements associés)
- matériel de collection (herbier) et de laboratoire

Prestations

- études taxonomiques et génétiques
- inventaires et formation (groupes mal connus : fonge, lichens).

47

Point n°7 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet «Préfiguration d'un Conservatoire Botanique des Îles de la Guadeloupe»



CALENDRIER

2023

- Compilation et analyse des données et informations Flore/Habitat
- Définition des programmes de connaissance suivant cette analyse
- Lancement des inventaires de connaissances

2024-2027

- Dépôt de la demande d'agrément 2^{ème} trimestre 2024
- Définition programmes de conservation et restauration
- Mise en place des capacités de production végétale
- Définition des programmes de formation et sensibilisation

En continu depuis 2022

- Appui aux politiques publiques

48

Point n°7 : Approbation de la demande de cofinancement européen pour le projet «Préfiguration d'un Conservatoire Botanique des Îles de la Guadeloupe»



BUDGET PRÉVISIONNEL

Dépenses	Montant	Taux
Ressources humaines	886 629 €	77%
Équipement	117 500 €	10%
Fournitures consommables	17 170 €	1%
Communication	1 350 €	0%
Déplacements/missions	16 000 €	1%
Prestation	112 300 €	10%
Locations	4 300 €	0%
Total général	1 155 249 €	100%

Recettes	Montant	
TOTAL RECETTES FEDER	981 961 €	85%
DEAL Dotation soutien 2023-123	50 000 €	4%
RECETTES ARBIG (lié au FEDER)	123 287 €	11%
Total général	1 155 249 €	

Note : la DEAL prévoit de soutenir le CBIG pour ≈70 000€ en 2024. Le CBIG bénéficiera à partir de l'agrément le soutien d'une dotation d'agrément à définir, qui pourra s'ajuster suivant les ressources FEDER déjà mobilisées.

Proposition : Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver la demande de cofinancement FEDER pour le projet «Préfiguration d'un Conservatoire Botanique des Îles de la Guadeloupe»

Mélina LAURENT fait remarquer que par la subvention DEAL attribuée au Conservatoire Botanique démontre la volonté de la DEAL de soutenir le développement de ce pôle de l'ARB-IG. Elle est à hauteur de 50 000€ cette année et il a été demandé une subvention de 75 000€ pour l'année prochaine qui n'est pas garantie, les discussions de gestion sont toujours en cours. On peut espérer dans tous les cas que la subvention pour 2024 soit à minima à la même hauteur que ce qui a été engagée cette année. Concernant les dotations qui pourront évoluer si y'a un agrément ou pas, Mélina LAURENT trouve optimiste de l'envisager dès l'année prochaine. L'agrément intervient généralement quand on a un conservatoire déjà bien établi. Il y a un certain nombre de critères qui doivent être cochés pour pouvoir envisager l'agrément. C'est très bien d'avoir comme objectif de le faire vite mais ce n'est pas du tout garanti qu'en 2025 il y ait un agrément du Conservatoire. Il faut en être conscient. Sur ce point-là en particulier, il faut être assez prudent.

Marc GAYOT répond en disant qu'il souscrit parfaitement aux propos de Mme LAURENT. Depuis le départ, la politique côté ARB-IG avait été discuté avec le Ministère à l'époque qui avait dit que c'était la capacité plutôt que les résultats qui comptaient. Partant de ce principe, on essaye d'aller le plus vite possible mais le conservatoire est conscient qu'il sera jugé sur les résultats même si la capacité est positive. C'est vraiment l'échange avec la fédération des conservatoires qui permettra de savoir si le conservatoire est mûr ou pas. On verra durant l'année 2024 si c'est le cas ou pas. Le dossier ne sera pas présenté s'il n'y a pas eu de discussions en amont avec les gens autour de la table, le CA et la fédération qui sont les premiers et mieux placés pour savoir si un dossier peut être déposé...

Nicolas DIAZ intervient pour remercier Mme LAURENT qui tempère l'optimisme de l'ARB-IG sur le sujet de l'agrément. Toutefois, il faut très vite tableer sur cet agrément car l'ARB-IG, en supporte le fonctionnement sans les recettes qui vont en face. Elle peut donc se retrouver en difficulté si elle n'a pas ces fonds de fonctionnement issus de l'agrément national. C'est normal qu'on cherche donc à les appeler le plus vite possible. Le FEDER permet d'aller vers cette

phase de transition. Donc, il s'agit bien d'un investissement pour bâtir un Conservatoire botanique mais il y aura par la suite ces recettes. C'est pour cela qu'on a cette montée en puissance progressive avec un chevauchement à venir entre l'agrément et les recettes FEDER.

Valérie SÉNÉ intervient pour dire que dans la délibération, il faudra indiquer que cela serait susceptible d'évoluer. C'est évident selon elle mais elle préfère bien le préciser. Après, on pourrait se retrouver dans une prolongation de la préfiguration s'il y a des difficultés et il faudra accepter de vivre avec le FEDER ou dans le cas contraire repasser le dossier pour UNE subvention FEDER de niveau inférieur suivant les nouvelles recettes accordées.

La Présidente demande à quoi correspond « niveau inférieur ». Selon elle, une fois l'agrément reçu, le Conservatoire recevrait une dotation de fonctionnement de plus de 300 000€ qui serait complètement dédiée au Conservatoire Botanique.

Marc GAYOT prend la parole. Tout d'abord, il indique qu'on ne peut pas connaître sa dotation avant de l'avoir demandé. Il est envisagé un dimensionnement du Conservatoire en 2026 similaire à celui du Conservatoire de Martinique d'il y a 2 ans qui a aujourd'hui une dotation de 375 000€ et qui demande à la hausse. C'est notre base prévisionnelle. Sous le contrôle de Mme LAURENT, il explique également que les DEAL ont la possibilité d'abonder les dotations des Conservatoires selon ce qu'ils ont déjà obtenu. Dans la pratique, c'est ce qui se passe selon le Ministère. Il faut être conscient que si l'agrément arrive en 2024, le chevauchement serait donc très rapide, le Ministère pourrait tout à fait décider de donner une dotation transitoire. Il y a une marge de manœuvre avec ces deux outils. Leur étalement sur 3 ans va permettre de faire le tuilage entre les deux financements.

Laurie HEC intervient pour demander si les serres existent déjà ou sont à construire et où elles se situent.

Marc GAYOT répond en disant qu'il y a eu un rapprochement avec l'INRAE au vu de leurs moyens de production. Malgré tout, sur le temps du projet, il se peut que le Conservatoire ait à construire ses propres serres. Le dossier FEDER a été dimensionné en envisageant cela.

En l'absence de remarques, **la Présidente** soumet le projet au vote.

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Oliver KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLU	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAU (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
Commune siège ARB	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
PNG	André ATALLAH	André PERAIN
ONF	Valérie SENE	Sophie BEDEL
CDL	Mylène MUSQUET	Caroline FOURCADE
Grand Port Maritime	Médhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Office de l'eau	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Association agréées pour la protection de l'environnement	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
	Claudie PAVIS	Alice PICAN
FD de chasseurs GPE	Josephine LADINE	Pauline COUVIN
CC/CTIG	Patrick PHILIS	Tony GAYADINE
Chambre agriculture	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Comité des pêches	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Personnalité qualifiée	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Représentant du personnel	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Présent	Marc GAYOT	Julien GERARD
Visio		7 (3T+4S)
Pouvoir donné	3	12 C.PAVIS donne pouvoir à S. GUSTAVE DIT DUFLU M. KREMER donne pouvoir à Mme GESSNER M. ZAMMITTE donne pouvoir à L.HEC

Nombre de Votants :22
 Ne prends pas part au vote :0
 Nombre de suffrage exprimés : 22
 Contre :0
 Abstentions : 0
 Pour : 22
 Adopté à l'unanimité

Point 8 : Ouverture des vacances de postes au titre de l'année 2024 pour recrutement d'un(e) chargé (e) de mission ingénierie de projet et d'un assistant (e) administratif (Ve)(pour délibération)

La Présidente laisse la parole au directeur de l'agence.

Nicolas DIAZ évoque la nécessité de renforcer les ressources administratives au sein de l'ARB-IG. Cette proposition a été exposée lors du dernier conseil d'administration. Il présente les différentes missions du chargé (e) de mission ingénierie de projet et de l'assistante administrative ainsi que le tableau des emplois et des effectifs.

Point n°8 : Ouverture des vacances de postes au titre de l'année 2024



Chargé de mission ingénierie de projet

La programmation de l'ARB-IG s'intensifie à partir de 2024 par le portage des 6 projets cofinancés par le FEDER. Afin de soutenir l'ingénierie de montage et de portage des projets mobilisant les crédits publics, il est nécessaire de disposer de ressources humaines spécialisées dédiées.

Grâce au support du Fonds Outre-Mer, il est proposé de créer un poste d'ingénieur ou d'attaché ou de technicien principal 1ère ou 2ème classe

Activités principales

- Assurer une **veille active** et prospecter sur les dispositifs de contractualisations/subventions/appels à projets ;
- Accompagner les pôles de l'ARB-IG dans leur **recherche de financements**,
- Définir et formaliser les procédures relatives à la recherche de financements et accompagner le ou les pôles porteur(s) du projet dans leur dialogue avec les co-financeurs ;
- Collecter et/ou produire l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution des **dossiers de demande ou de reporting intermédiaire et finaux** ;
- Assurer la transmission et le suivi des dossiers auprès des co-financeurs. Répondre aux demandes de compléments du co-financeur ;
- Assurer le **suivi administratif, budgétaire et comptable des dossiers de subvention** ;
- Soutenir les pôles dans la formalisation de la **commande publique** correspondant aux projets suivis ;
- Assurer et partager l'évaluation continue des projets. Proposer et appliquer les améliorations dans leur réalisation ;

...

Point n°8 : Ouverture des vacances de postes au titre de l'année 2024



ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF(VE)

Les fonctions administratives doivent être renforcées et complétées par le recrutement d'une assistance administrative à temps plein pour accompagner l'augmentation des effectifs techniques et soutenir le portage des projets d'envergure prévus en 2024.

Pour ce faire, il est proposé de créer un poste de rédacteur (catégorie B) ou d'adjoint administratif (catégorie C) à temps plein.

Activités principales

- Accueil présentiel dans les locaux de l'ARB-IG ; Accueil et orientation téléphonique ;
- Réception et traitement du courrier ; Rédaction et adressage du courrier ;
- Préparation et mise en oeuvre des décisions prises en conseil d'administration et comités de l'ARB-IG dans le respect des règles des établissements publics (appui à la rédaction des délibérations, rédaction et validation des procès-verbaux, rédaction des arrêtés, enregistrement des actes...) ;
- Gestion des agendas présidence, direction et équipe ;
- Organisation des missions de la présidence et des agents de l'ARB-IG ;
- Logistique d'organisation de réunions et manifestations, en appui à l'équipe ;
- Gestion des fournitures et équipements, maintenance des locaux ; Gestion de la flotte de véhicules ;
- Relations avec les prestataires et fournisseurs.

...

Point n°8 : Ouverture des vacances de postes au titre de l'année 2024

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE L'ARB-IG ACTUALISE AU 06/12/2023



Emploi/Poste	Expérience souhaitée	Date d'écaducation ou modification	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi		Emploi pourvu autre genre		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste	Identité agent en fonction sur le poste (1)
			Temps complet	Temps non complet	A	B	C	oui	non						
										oui	non				
Directeur par intérim/Directeur		07-mai-21	35		x			Ingénieur-Ingénieur principal-attaché-attaché principal	x		1		Contractuel tit/c et régime A	35h	DIAZ Nicolas
Assistante Administratif polyvalent		07-mai-21	35			x		Rédacteur-Rédacteur principal de 1ère ou 2ème classe	x		1		Contractuel tit/c et régime B	35h	COUAS Anne-Claude
Chargé de mission observatoire de la biodiversité		07-mai-21	35		x			Ingénieur-Technicien principal 1ère ou 2ème classe	x		1		Contractuel tit/c et régime A	35h	HERMANT Catherine
Chargé de mission Préfigurateur Conservatoire botanique		07-mai-21	35		x			Ingénieur-Technicien principal 1ère ou 2ème classe	x		1		Ingénieur tit/c et régime A ou tit/c adhésif	35h	GAYOT Marc
Chargé de mission ingénierie de projet		07-mai-21	35		x			Attaché-Ingénieur	x		1		Ingénieur titulaire	35h	AMBROISE KANILL
Chargé de mission animation / sensibilisation réseau		07-mai-21	35		x			Attaché-Ingénieur	x		1		Contractuel tit/c et régime A	35h	GERARD JULIEN
Botaniste	3 ans minimum	02-févr-23	35		x	x		Ingénieur-attaché-Technicien principal 1ère ou 2ème classe	x		1		Contractuel tit/c et régime A	35h	ANDREIS DARLENEI
Botaniste	Ris de maintien requis	02-févr-23	35		x	x		Ingénieur-attaché-Technicien principal 1ère ou 2ème classe	x		1		Contractuel tit/c et régime A	35h	LILIAN PROCOPIO
Chargé(e) de mission "La planète se vitée des îles et d'océanographie"	2 ans minimum	02-févr-23	35		x	x		Ingénieur-attaché-Technicien principal 1ère ou 2ème classe	x		1		Contractuel tit/c et régime A	35h	MARINE MARI-CHARLOTTE
Logisticien(ne)	Ris de maintien requis	02-févr-23	35		x	x		Technicien principal 1ère ou 2ème classe-Rédacteur-Rédacteur principal de 1ère ou 2ème classe - Adjoint	x		1		Contractuel tit/c et régime A	35h	
Chargé(e) de mission TVB	2 ans minimum	02-mars-23	35		x	x		Attaché-Ingénieur-Technicien principal 1ère ou 2ème classe-Rédacteur-Rédacteur principal	x		1		Contractuel tit/c et régime A	35h	
Chargé(e) de mission EEE	2 ans minimum	02-févr-23	35		x	x		Attaché-Ingénieur-Technicien principal 1ère ou 2ème classe-Rédacteur-Rédacteur principal	x		1		Contractuel tit/c et régime A	35h	LYZA HERY
Chargé(e) de mission communication sensibilisation	Ris de maintien requis	02-févr-23	35		x	x		Attaché-Ingénieur-Technicien principal 1ère ou 2ème classe-Rédacteur-Rédacteur principal	x		1		Contractuel tit/c et régime A	35h	MAGALIE VANEIR
Chargé de mission Ingénierie de projet	2 ans minimum	06-déc-23	35		x			Ingénieur-attaché-Technicien principal 1ère ou 2ème classe	x						
Assistant Administratif polyvalent	3 ans minimum	06-déc-23	35			x		Rédacteur-Adjoint administratif	x						
Vac TEN/PEN/EEN	Ris de maintien requis		35					Volontaire Service Civique	x		1		Contractuel tit/c et régime A	35h	ELODIE LAPILLIS
Vac géomatique	Ris de maintien requis		35					Volontaire Service Civique	x		1		Contractuel tit/c et régime A	35h	LEANA COUTANT
Vac PNA	Ris de maintien requis		35					Volontaire Service Civique	x		1		Contractuel tit/c et régime A	35h	GLORIA CHANCE
TOTAL			630		14	5	5		16		12	4			

La Présidente annonce la création du poste de chargé(e) de mission, qui sera financé à hauteur de plus de 62 000 euros par le fonds outre-mer, ainsi que la création du poste d'assistante de direction.

Madame SENE soulève la question de savoir si le poste de chargé(e) de mission serait pourvu rapidement, ainsi que celui de l'assistante, en attendant la participation du FEDER.

Nicolas DIAZ souligne l'urgence d'anticipation.

La Présidente indique que le directeur assume temporairement les fonctions de secrétariat.

Laurie HEC précise que ce poste était crucial et qu'il aura un impact significatif sur le fonctionnement de l'organisation. De plus, elle demande à Madame Ambroise comment elle perçoit son éventuelle collaboration avec le nouveau chargé de mission en ingénierie. Elle souhaite clarifier si cela concernait des projets différents ou d'autres domaines, afin de mieux comprendre l'articulation entre leurs rôles respectifs.

Nicolas DIAZ répond en indiquant que les missions de Madame Ambroise sont disponibles pour les partenaires, mais qu'il est apparu au sein de la structure un besoin d'ingénierie de projet en interne spécifiquement pour les projets FEDER.

Laurie HEC exprime sa satisfaction quant à la clarification apportée et a confirmé qu'il s'agissait d'une ingénierie de projet en interne et un autre en externe, ce qui répondait à ses interrogations.

La Présidente soumet au vote, le tableau des emplois et des effectifs pour l'année 2024.

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Oliver KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Association agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Josephine LADINE	Pauline COUVIN
FD de chasseurs GPE	Patrick PHILIS	Tony GAYADINE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent	6(3T+3S)	
Visio	12	
Pouvoir donné	3	C.PAVIS donne pouvoir à S. GUSTAVE DIT DUFLO M. KREMER donne pouvoir à Mme GESSNER M. ZAMMITTE donne pouvoir à L.HEC

Nombre de Votants :21

Ne prend pas part au vote :0

Contre :0

Abstentions : 0

Pour :21

Adopté à l'unanimité

Point n°09 : Décision modificative n°2 apportée au budget primitif 2023(pour délibération)

La Présidente laisse la parole à Monsieur Nicolas DIAZ.

Nicolas DIAZ présente la deuxième décision modificative du budget primitif pour l'année 2023.

Point n°09 : Décision modificative n°2 apportée au budget primitif 2023



L'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe a été créée sous la forme d'un établissement public de coopération environnemental à caractère administratif régi par le code général des collectivités territoriales. Le budget primitif 2023 de l'ARB-IG a été adopté par la délibération 2023-12 du conseil d'administration de l'ARB-IG, en sa séance du 2 mars 2023.

Pour le budget primitif 2023 de l'ARB-IG, la **dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (compte 6811) avait été créditée de 9600 €.**

Point n°09 : Décision modificative n°2 apportée au budget primitif 2023



Les investissements liés à l'installation dans les locaux la villa Nirin et l'augmentation des effectifs ont engendré des investissements supplémentaires augmentant les immobilisations et en conséquence les montants d'amortissements (calculés conformément aux durées d'amortissement arrêtées dans la délibération 2021-11 de l'ARB-IG).

Ainsi en fonction des immobilisations déjà enregistrées et de la projection des immobilisations à venir sur la fin de l'année 2023 (solde des investissements en cours et commandes de matériels et équipements liées à l'arrivée des 2 derniers agents), **il apparaît nécessaire de porter le compte des immobilisation corporelles et incorporelles à 20 000 € soit une augmentation de crédit de 10 400 €.**

Point n°09 : Décision modificative n°2 apportée au budget primitif 2023



Pour ce faire, il est nécessaire d'apporter une décision modificative au budget primitif 2023 afin de **créditer la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (compte 6811) de 10 400 € pour la porter à 20 000 €.**

Cette augmentation de crédit est équilibrée par la diminution correspondante des crédits prévus pour le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (**10 400 €**).

Point n°09 : Décision modificative n°2 apportée au budget primitif 2023



97105	Agence Regionale de la Biodiversité des Iles de G	DM n°2 2023
Code INSEE	Budget Principal	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DM n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	10 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	10 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	10 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	10 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 400.00 €	10 400.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	10 400.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	10 400.00 €	0.00 €
R-2805 : Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences...	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 400.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 400.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	10 400.00 €	10 400.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Nicolas DIAZ précise qu'il était nécessaire d'ajouter un crédit de 10 400 € aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (compte 6811), afin de les porter à un total de 20 000 €.

La Présidente sollicite les éventuelles questions. En l'absence de prise de parole, elle soumet au vote.

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Oliver KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAU (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
Commune siège ARB	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
PNG	André ATALLAH	André PERAIN
ONF	Valérie SENE	Sophie BEDEL
CDL	Mylène MUSQUET	Caroline FOURCADE
Grand Port Maritime	Médhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Office de l'eau	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Association agréées pour la protection de l'environnement	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
	Claudie PAVIS	Alice PICAN
FD de chasseurs GPE	Josephine LADINE	Pauline COUVIN
CCI/CTIG	Patrick PHILIS	Tony GAYADINE
Chambre agriculture	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Comité des pêches	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Personnalité qualifiée	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Représentant du personnel	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Présent	Marc GAYOT	Julien GERARD
Visio		6(3T+3S)
Pouvoir donné	3	12 C.PAVIS donne pouvoir à S. GUSTAVE DIT DUFLO M. KREMER donne pouvoir à Mme GESSNER M. ZAMMITE donne pouvoir à L.HEC

Nombre de Votants :21
 Ne prend pas part au vote :0
 Contre :0
 Abstentions : 0
 Pour :21
 Adopté à l'unanimité

La Présidente annonce les différents points d'informations.

Point N°10 : Récapitulatif des conventions et engagements passés par le directeur de l'ARB-IG depuis le CA du 12 octobre 2023

Nicolas DIAZ fait lecture du tableau chronologique des contrats conventions et transactions passées depuis le 12 octobre 2023(ci-dessous).

Récapitulatif des contrats, conventions et transactions du 12/10/23 au 24/11/23					
(conformément à la délibération 2023-15 du 21 juin 2023 du conseil d'administration de l'ARB-IG)					
Date	Objet	Tiers	Recette TTC	Dépense TTC	Remarque
02-oct-23	Conventions d'accueil 3 agents ARB-IG locaux INRAE	INRAE		1 800,00 €	Loyers du 1/10/23 au 31/12/23. 200€/agent/mois
23-oct-23	Convention de partenariat Nuit de la biodiversité (N°348)	Officie de l'eau de la Guadeloupe	2 000,00 €		Subvention Cofinancement OE971 Nuit de la Biodiversité
23-oct-23	Convention de partenariat stratégique et financier AFD CFR1492 01 Y	AFD	80 000,00 €		Participation AFD projet LPRIG Avance de 50 % perçue

La Présidente sollicite les éventuelles questions. En l'absence de prise de parole, le point suivant est abordé.

Point 11 : Information sur le dossier de sollicitation du Fonds Outre-Mer via l'Agence Française de Développement

Nicolas DIAZ rappelle le dépôt dossier auprès de l'AFD afin de solliciter 2 mécanismes concernant le dispositif d'appui et de conseil du FOM, axés sur les compétences budgétaires, financières et juridiques, ainsi que sur le montage et la gestion de projet, et enfin sur la gestion des ressources humaines.

75 000 € ont été sollicités sur une période de deux ans pour les recours aux expertises externes. De plus, un soutien de 61 563,12 € pour une année, avec possibilité de renouvellement une fois, a été demandé au titre de l'ingénierie de projet.

Il précise que l'agence a eu un avis favorable de l'AFD pour les deux volets à hauteur de 137 000 euros.

La Présidente passe au point suivant.

Point N°12 : Informations sur l'installation de la COP régionale pour la planification de la transition écologique territorialisée

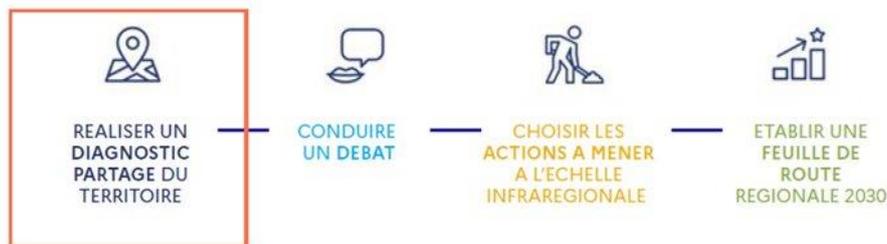
La Présidente présente la transition écologique comme une priorité absolue avec plusieurs points essentiels qui sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation et restauration de la biodiversité, la gestion durable de nos ressources. Et l'adaptation au changement climatique.

La Conférence des parties (COP) consiste à définir régionalement les leviers d'actions alignés avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) et de préservation de la biodiversité du pays. Cela inclut une cohérence avec tous les volets de la planification écologique déjà engagés, tels que le plan eau, la rénovation des écoles, la révision des documents stratégiques, l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables, etc.

Un tableau de bord émanant du Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a ensuite été présenté. Il précise, secteur par secteur (industrie, agriculture, bâtiments, énergie, mobilités, etc.), le panorama des leviers d'actions et des objectifs déclinés pour chaque région en termes de réduction des gaz à effet de serre, de préservation et de restauration de la biodiversité, et ultérieurement d'adaptation au changement climatique. Cette COP comporte 4 étapes .

La COP régionale commence par un temps clé de diagnostic 2023 du territoire établi par les collectivités

Les 4 étapes d'une COP régionale :



La Présidente précise que, dans ce cadre, les préfets doivent impliquer, en coordination avec le Président du conseil régional, au minimum tous les exécutifs locaux de la région. Cela englobe les conseils régionaux et départementaux, les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et les groupements porteurs des Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) tels que les Pays, les PETR (Pôles d'Équilibre Territorial et Rural), les PNR (Parcs Naturels Régionaux), ainsi que les associations départementales des maires et des maires ruraux, et les parlementaires.

De plus, il sera nécessaire de traduire ces objectifs à l'échelle des territoires des Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) en projets concrets contribuant à leur réalisation, tout en identifiant les moyens nécessaires pour mener à bien ces projets.

Elle précise également que les Préfets contribuent à la réalisation des objectifs des COP régionales en facilitant la consolidation du diagnostic partagé et en rendant opérationnels les résultats des COP pour soutenir les projets des collectivités, au niveau des communes et des intercommunalités.

Cela implique notamment l'amélioration de l'articulation entre la déclinaison régionale partagée de la planification écologique et les leviers identifiés au niveau départemental, de veiller à l'articulation de cette déclinaison avec les différentes stratégies et plans adoptés localement et de coordonner et mettre en œuvre les besoins en ingénierie pour accompagner les collectivités dans leurs projets.

Elle souligne que, à l'échelle des bassins de vie, les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) doivent devenir le principal cadre d'accompagnement sur plusieurs années pour la mise en œuvre de la stratégie régionale et de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).

Désormais désignés sous l'appellation de « contrats de réussite pour la transition écologique », ces CRTE devront être révisés et renforcés avec une gouvernance améliorée, incluant notamment des revues régulières de projets. Ils deviendront ainsi l'outil de mise en œuvre au niveau le plus local de la planification écologique, s'inscrivant dans un cadre pluriannuel d'engagement de l'État.

Elle informe que la réunion plénière de lancement de la territorialisation de la planification écologique s'est tenue le 14 novembre 2023, sous la direction du préfet et du président de la région Guadeloupe.

La Guadeloupe figure parmi les premières régions de France à amorcer sa COP simultanément à la Région Grand Est (région d'expérimentation).

Elle annonce que plusieurs thèmes ont été sélectionnés : biodiversité, logement, agriculture, transport, énergie. Les ateliers participatifs et territoriaux portant sur ces sujets auront lieu de janvier à février pour un état des lieux. La production de la feuille de route Guadeloupe 2030 est prévue de juillet à septembre 2024.

La présidente souligne qu'elle a profité de son séjour à Paris pour rencontrer le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) ainsi que le cabinet d'Antoine Pellion, chargé de cette mission. L'objectif était d'approfondir leur compréhension des attentes à l'égard des territoires ultramarins, en particulier le nôtre.

Ils ont exprimé leur besoin d'une approche novatrice pour élaborer la feuille de route 2030 et ont mis en avant l'importance de l'innovation. Pour eux, les COP représentent des actions concrètes à mettre en place pour atteindre des objectifs. Cependant, le cabinet pourrait ne pas avoir pris pleinement conscience que la stratégie régionale n'a pas encore débuté. La présidente prend l'exemple de la biodiversité, soulignant que la stratégie régionale est présente à La Réunion, en Guadeloupe elle ne commencera qu'en 2024, tandis que d'autres territoires ultramarins n'ont pas encore établi de stratégie similaire.

La Présidente sollicite des questions ou observations.

Point N°13 : Lancement de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030 (SNB2030)

La présidente aborde la question de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) 2030, en mettant en avant les axes forts.

Elle pose cette question : "Devrions-nous mettre en place une SNB2030 territorialisée à destination des territoires ultramarins pour une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité ?"

La réponse a été positive, car la secrétaire d'État à la biodiversité s'est montrée favorable à cette idée. Il a été convenu qu'il serait nécessaire de mettre en place un groupe de travail pour cette initiative.

La présidente demande s'il y a des questions et passe au point suivant.

Point N°14 : Point d'actualité sur l'épisode de blanchiment des coraux

La présidente présente le point.

Point n°14 : Point d'actualité sur l'épisode majeur de blanchiment des coraux



Contexte : Les anomalies de températures marines (31 à 38°C) constatées depuis juin 2023 dans l'ensemble du bassin caribéen ont conduit à un blanchiment généralisé des récifs coralliens, entre 95 et 98% sur l'archipel de la Guadeloupe, aussi bien sur les zones soumises à fortes pressions anthropiques que dans les zones à protection forte.



Selon les chercheurs, sur 45 espèces de coraux présents dans les eaux de l'archipel, 41 espèces sont touchées avec un impact pouvant aller de 6% à 90% de la population d'une même espèce. On peut donc s'attendre à une mortalité entre 50 et 60% des coraux impactés.

Point n°14 : Point d'actualité sur l'épisode majeur de blanchiment des coraux



En tout état de cause, il ressort de cette réunion les éléments suivants :

- ↪ Mettre en place un nouveau comité régional de l'IFRECOR avec un appui par un groupe de travail avec l'ARB-IG ;
- ↪ Monter un projet de restauration et de suivi des récifs coralliens à grande échelle avec formation et sciences participatives et mise en place d'un comité scientifique d'évaluation du projet ;
- ↪ Identifier un groupe de travail (gestionnaire, scientifiques, décideurs politiques) pour une mission d'expertise dans un pays en pointe sur la gestion des coraux dans la Caraïbe ;
- ↪ Faire des arrêtés plus contraignants sur les rejets conformes ou envisager la REUT des eaux d'assainissement ;
- ↪ Mettre en place un COPIL piloté par la Région Guadeloupe qui fasse le lien jusqu'à l'installation du nouveau comité IFRECOR ;

Point n°14 : Point d'actualité sur l'épisode majeur de blanchiment des coraux



- ↳ Mettre à disposition des espaces pour la restauration et des experts par le Parc national de la Guadeloupe. Elaborer une communication par les experts en direction du grand public ;
- ↳ Mise en place les formations nécessaires pour la gestion des coraux par l'Office de l'eau ;
- ↳ Associer la direction de la mer aux travaux de ce COPIIL ;
- ↳ Faire le lien entre tous les projets en cours (ReCOREA et GPM, PLANUGUA).

Une seconde réunion est programmée le 20 décembre prochain pour avancer sur l'ensemble de ces points.

Point n°14 : Point d'actualité sur l'épisode majeur de blanchiment des coraux



Face à l'urgence de la situation, sous l'impulsion de la Région Guadeloupe, une première réunion regroupant tous les acteurs impliqués dans la gestion des coraux (services de l'Etat, scientifiques, gestionnaires d'espace, associations, agence de la biodiversité, Université des Antilles,...) s'est tenue le 13 novembre dernier. Si les acteurs sont unanimes à reconnaître l'urgence de la situation, les avis divergent quant aux mesures rapides à prendre pour essayer de sauver les coraux encore préservés :

- Pour certains, les coraux sont naturellement résilients et survivront à cette épisode de blanchiment,
- Pour d'autres, il faut des mesures extrêmement énergiques et rapides comme le retrait du milieu naturel des coraux encore préservés et leur mise au frais en attendant que les températures marines reviennent à la normale.

La Présidente demande s'il y a des questions ou des interrogations.

Maguy DULORME exprime son appréciation envers la Présidente pour avoir dressé un état des lieux clair, soulignant en particulier l'importance cruciale de la problématique de la pollution de nos côtes. Elle souligne que cette question dépasse largement les enjeux liés aux changements climatiques en raison des rejets d'eaux fortement chargés en molécules diverses et variées et demande comment les actions seraient envisagées à ce sujet.

La Présidente explique qu'il existe une régie et un syndicat mixte intercommunal, le SMGEAG, chargé de la gestion de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe, ainsi que dans les îles des Saintes, de la Désirade et au sein de la communauté de communes de Marie-Galante, qui a pris en charge la compétence eau et assainissement en régie. Dans la feuille de route prévue par le SMGEAG, il est prévu un volet important sur l'assainissement pour la mise en conformité des stations d'épuration. En plus de cela, diverses initiatives sont en cours et vont dans la même direction. La première initiative a été prise par l'Office Française de la Biodiversité la semaine dernière. En tant que présidente du conseil d'administration, ils ont voté le budget de l'OFB et ont révisé le programme d'intervention sur l'eau et l'assainissement. Plus particulièrement, les travaux d'assainissement, qui étaient initialement prévus à hauteur de 30%, passeront désormais à 40%. De plus, en cas d'urgence, le pourcentage des interventions de l'OFB en assainissement passera de 30% à 80%.

Elle précise, sachant que les stations d'épuration actuelles ne sont pas adaptées à notre territoire, avec des méthodes très pointues et une ingénierie complexe entraînant des coûts d'exploitation élevés, il est nécessaire de passer à des solutions plus robustes et basées sur la nature, telles que les stations en filtres plantés. La Présidente a donc demandé à l'OFB de mettre en place un programme très incitatif. Ainsi, tous les syndicats et la régie de Marie-Galante qui choisissent de construire une station d'épuration en filtre planté, plus robuste et nécessitant moins d'ingénierie, verront désormais 60% des coûts des travaux et des études pris en charge par l'OFB. De plus, des financements complémentaires seront apportés par le FEDER, avec des contributions prévues de la région. Ce n'est ni la Région, ni l'OFB, ni l'État, mais bien le SMGEAG et la régie intercommunale de Marie-Galante qui doivent se lancer dans le chantier, étant donné que le financement et l'accompagnement sont déjà disponibles. De plus, dans le cadre de la planification de l'eau, le président de la République a annoncé un financement supplémentaire de 35 millions d'euros par an pour l'eau et l'assainissement en Outre-Mer, ainsi que des millions d'euros d'ingénierie financée. En ce qui concerne l'assainissement des eaux non collectives des particuliers, en partenariat avec l'Office de l'Eau, la région et le SMGEAG, nous sommes en train d'examiner la situation et d'envisager comment lancer un appel à projet pour aider au financement des bailleurs sociaux pour leurs résidences. Nous réfléchissons également à la manière d'aider les particuliers, sachant que de nombreux systèmes d'assainissement ne sont pas aux normes. Il est donc crucial de réfléchir à des appels à projets auxquels les particuliers pourraient répondre pour mettre leurs installations d'assainissement aux normes. Voici les réponses concrètes que je peux apporter à ce stade.

Maguy DULORMNE exprime ses remerciements à la présidente et souligne sa satisfaction quant à l'engagement pris pour la remise en état des stations d'épuration. Elle a également attiré l'attention sur les stations d'épuration à filtres plantés, notant qu'elles représentent une avancée vers des structures durables et écologiques. Cependant, elle met également en garde contre la nécessité d'être vigilant quant aux espèces utilisées et aux éventuels dommages causés aux écosystèmes par les rejets. Maguy DULORMNE a souligné que les changements climatiques entraînent des évolutions et des variations qui exigent un esprit critique soutenu, soulignant ainsi l'importance de rester vigilant face aux innovations dans ce domaine.

La Présidente ajoute qu'il existe un projet appelé KARIBSAN, porté par l'Office de l'Eau dans les Caraïbes. Elle a mentionné que la Martinique a déjà mis en place ce type de station à filtres plantés, avec un suivi et une dissémination en cours dans d'autres pays comme Cuba. Elle a personnellement participé à un colloque de KARIBSAN, où elle a été convaincue de l'efficacité de ces stations. Elle a également souligné que l'OFB avait apporté son soutien du côté des îlets, et a insisté sur l'importance de la vigilance quant à l'utilisation des filtres plantés et au rejet des eaux conformes, sous la supervision de l'ARS. En Guadeloupe, ils sont conscients de la nécessité de mener ces initiatives de manière plus intensive. Mylène MUSQUET a

également mentionné qu'il existe un vrai sujet concernant le bambou, sous le contrôle de M. DIAZ, Mme AMBROISE et M. GERARD. Elle précise qu'il existe déjà une plantation de bambou et que le bambou est très adapté pour les filtres plantés. Elle souligne une montée en puissance de l'utilisation du bambou, avec probablement des actions de communication et de sensibilisation à venir à ce sujet.

Maguy DULORMNE estime qu'il est crucial de porter une attention particulière aux plantes présentes sur notre territoire, en particulier en ce qui concerne les espèces exotiques envahissantes qui pourraient causer des dommages à notre écosystème.

La Présidente sollicite une réponse de Madame MUSQUET.

Mylène MUSQUET répond ne pas être au courant du sujet concernant le bambou.

Mélina LAURENT partage son opinion en soulignant qu'ils ont été alertés au pôle biodiversité sur une communication malheureuse concernant ces solutions qui pourraient être intéressantes si elles sont gérées correctement. Elle a également confirmé que le bambou pourrait effectivement être une option à considérer. Cependant, elle a précisé qu'ils travaillent à dissiper cette mauvaise information sur le statut du bambou et les dommages qu'il peut causer à la flore indigène. Elle confirme avoir reçu des informations d'un expert des filtres plantés en bambou, qui est venu informer sur les possibilités de développer ces systèmes. Elle a également noté que le bambou est une plante envahissante et qu'il n'existe pas d'espèces indigènes pouvant être utilisées pour ces dispositifs. Ils travaillent donc à rectifier le tir afin que cela ne parte pas dans tous les sens.

La Présidente souligne qu'il serait nécessaire d'identifier la zone d'implantation. Cependant, l'expert a certifié que le bambou peut être utilisé dans les filtres plantés. Elle ajoute que cette situation pourrait créer une polémique sur le territoire.

Maguy DULORMNE informe qu'il existe une véritable voie d'investigation à explorer pour trouver des espèces locales qui pourraient être efficaces et répondre à un certain nombre de critères. Elle souligne qu'il y a toute une marge de recherche à cet égard.

Nicolas DIAZ mentionne s'être trouvé confronté à un promoteur du nom de BAMBOU FOR LIFE, qui a tenu des réunions publiques à travers toute la Guadeloupe pour promouvoir ses stations d'épuration. Il décrit ce promoteur comme un vendeur de rêves, usant d'un discours séduisant. Par exemple, lors d'une journée pédagogique à la mairie de Gourbeyre sur le thème du bois et du bambou, il avait réussi à captiver son auditoire en faisant valoir que sa solution reposait sur des espèces exotiques envahissantes, ce qui n'est pas recommandé, même si l'objectif est d'améliorer l'assainissement en Guadeloupe. Nicolas DIAZ souligne la nécessité d'un réel effort pour démystifier cette situation et prévenir les prochaines. Il est d'accord avec la présidente sur l'importance de se fier aux résultats de KARIBSAN, qui peuvent promouvoir des solutions mieux adaptées localement.

Mélina LAURENT ajoute que pour compléter les informations sur le filtre planté, il existe des agréments pour les filtres plantés qui sont validés au niveau national. Cependant, la DEAL travaille actuellement avec l'Office de l'eau pour revoir ces agréments, car ils sont basés sur des espèces qui ne sont pas nécessairement adaptées à notre territoire. Ils ont donc initié un dialogue avec eux pour explorer dans quelle mesure ces agréments pourraient être modifiés pour refléter la réalité locale.

La présidente approuve cette idée des agréments, soulignant que si effectivement il y a des fonds qui affluent pour l'assainissement, il est important d'alerter le SMGEAG et la régie intercommunale sur la nécessité de porter une attention particulière aux filtres plantés. Elle considère que l'établissement de ces agréments est une excellente initiative.

La Présidente annonce le dernier point

Point 15 : Séminaire « Biodiversité et Outre-Mer : challenger l'avenir »

La Présidente rapporte que le premier séminaire qui s'est tenu au Sénat s'est déroulé avec succès, avec la participation de plus d'une centaine de participants, dont des élus des Outre-mer. Les présidents des collectivités étaient également présents, ce qui a permis de sensibiliser les élus ultramarins aux différents dispositifs en place. Par exemple, pour un territoire comme la Guyane, la visualisation de la quantité de dispositifs déployés dans d'autres territoires ultramarins par l'OFB, tels que les ABC, les TEN, les projets Life européens et les ARB, était un objectif important. Elle a également mentionné que les Marquises ont été les premières à créer des aires éducatives avec l'OFB. Le succès rencontré lors de cette initiative incite à envisager son renouvellement. L'OFB participe à un stand au congrès des maires tous les deux ans, et il est envisagé d'organiser un séminaire ultramarin à chaque stand de l'OFB, offrant ainsi aux élus une plateforme pour échanger et partager leurs expériences. Cette démarche vise à maintenir cet engagement constant et à répondre aux attentes des participants. Ensuite, l'OFB lance les premières rencontres nationales du 12 au 15 décembre 2023 à Montpellier, avec deux journées spécifiquement dédiées aux territoires ultramarins les 14 et 15 décembre 2023 et axées sur les aspects techniques impliquant des ingénieurs et techniciens. Dans ce cadre, il est prévu de lancer le club des ARB Outre-mer. Le site pour y participer est disponible en dessous de la diapo. Ces rencontres nationales pourraient devenir un événement annuel centré sur la biodiversité, un sujet d'importance nationale. Au niveau de l'ARBIG, Madame AMBROISE et Monsieur DIAZ sont sollicités pour animer des tables rondes sur les dispositifs de l'OFB qu'ils supervisent.

La Présidente demande s'il il y a des questions.

En l'absence de demande de parole, **la Présidente** remercie les membres du conseil d'administration, et l'ordre du jour ayant été épuisé, lève la séance à 12h45. Elle indique que le prochain CA aura lieu début février et portera sur les orientations budgétaires.

Fait à ..Gourbeyre, le 28 mars 2024

La Présidente du conseil d'administration de l'ARB-IG



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO